



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(39^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} séance du mardi 29 octobre 1985

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MARCHAND

1. **Loi de finances pour 1986 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3601).

Education nationale

M. Mortelette, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'enseignement primaire et secondaire.

M. Derosier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'éducation nationale.

M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'enseignement supérieur.

M. Cassaing, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement supérieur.

M. Fuchs, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement technique.

M. Georges Colin, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'enseignement technique.

M. Chevènement, ministre de l'éducation nationale.

MM. Bonrepaux,
Bourg-Broc, le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 3617).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MARCHAND,
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1986

(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 (nos 2951, 2987).

EDUCATION NATIONALE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, du secrétariat d'Etat chargé des universités et du secrétariat d'Etat chargé de l'enseignement technique et technologique.

La parole est à M. Mortelette, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'enseignement primaire et secondaire.

M. François Mortelette, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'éducation nationale, monsieur le secrétaire d'Etat chargé des universités, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique et technologique, mes chers collègues, au terme de la présente législature, il convient, en matière d'éducation nationale plus qu'en tout autre, de dresser un bilan.

L'œuvre accomplie en un peu plus de quatre ans est considérable : recrutement net de près de 50 000 enseignants et titularisation de plus de 90 000 auxiliaires pour combler les déficits légués par une gestion malthusienne, améliorations statutaires et indicielles pour plusieurs catégories de personnels et notamment pour les 300 000 instituteurs, création de plusieurs centaines de zones d'éducation prioritaires pour rattraper les situations les plus dégradées, programmation pluriannuelle en faveur de l'enseignement technologique et professionnel, réforme des collèges, décentralisation des responsabilités en matière de fonctionnement et d'équipement des établissements ainsi que pour les transports scolaires.

La liste des initiatives menées à bien en moins de quatre ans serait trop longue pour qu'on fasse ici un rappel exhaustif. Une chose est sûre : les mutations concernant l'éducation nationale au cours de ces dernières années sont d'une ampleur sans précédent.

Certes, il reste beaucoup à faire et l'œuvre accomplie peut, à certains égards, paraître mince confrontée à l'infini des besoins. Les contraintes nées de la nécessité de parvenir à une maîtrise accrue des finances publiques n'ont sans doute pas permis de résoudre certains problèmes de façon satisfaisante.

Parmi ceux qui seraient tentés de nous le reprocher, les gestionnaires d'hier sont les moins bien placés pour le faire. En effet, faut-il rappeler que l'état dans lequel la gauche a trouvé le système éducatif était tel que plusieurs années ont été nécessaires pour seulement parvenir à redresser la situation ?

Et ce ne sont pas leurs projets actuels qui sont de nature à répondre aux multiples défis auxquels doit faire face l'éducation nationale. De quoi s'agit-il en effet ? Introduire la ségrégation scolaire par une problématique compétition entre des établissements faisant face à des charges différentes ; soumettre une part des enseignements dispensés aux besoins à court terme des entreprises ; introduire la politique à l'école en soumettant la nomination des chefs d'établissement aux rivalités locales ; remettre en cause l'unité du service public en atomisant la gestion du personnel enseignant au niveau de chaque collectivité territoriale.

Tout cela paraîtra bien sûr quelque peu chimérique tant on est loin ici des véritables enjeux auxquels doit répondre le système éducatif. Mais il convient de rappeler la teneur des projets en cours dans certains milieux pour mesurer combien, sans doute nulle part ailleurs plus que dans le domaine éducatif, le retour aux valeurs, à l'état d'esprit et aux perspectives qui prévalaient avant mai 1981 serait préjudiciable aux intérêts de notre pays.

Depuis le début de la législature, l'éducation nationale constitue la priorité des priorités et le projet de budget pour 1986 s'inscrit dans cette perspective.

Ainsi, alors que les crédits des budgets civils n'augmenteront que de 2,3 p. 100 l'année prochaine, le budget de l'éducation nationale progressera, pour sa part, de 5,3 p. 100 - soit plus du double, hors pensions, et de 7 p. 100 pensions incluses. De même, alors que le solde net des créations et suppressions d'emplois pour le budget de l'Etat dans son ensemble se traduira l'année prochaine par une diminution de 4 330 emplois, l'éducation nationale bénéficiera, quant à elle, à structures constantes, de 1 700 postes nouveaux.

La priorité donnée à la formation des hommes - condition *sine qua non* de la modernisation de notre économie et du maintien de la France dans le petit cercle des pays de technologie avancée - transparait au travers d'un projet de budget dont on ne dissimulera pas pour autant certaines insuffisances.

Les crédits de l'éducation nationale s'élèvent à 185 milliards : 773 millions de francs. Ils représentent plus de 18 p. 100 des dépenses nettes du budget général.

Si, comme il est de tradition, on se livre à quelques comparaisons, il apparaît que le budget de l'éducation nationale représente 102,3 p. 100 du budget de la défense, hors pensions, 88,2 p. 100 du produit attendu de l'impôt sur le revenu en 1986 et 3,8 p. 100 du produit intérieur brut.

A ce budget émergeront l'an prochain 1 083 151 emplois budgétaires, 110 788 maîtres sous contrat des établissements d'enseignement privés, 23 463 emplois non budgétaires et 2 532 emplois financés sur ressources de la formation continue. C'est ainsi qu'au total l'éducation nationale disposera en 1986 de près de 1 140 000 emplois. De tels effectifs expliquent que l'éducation nationale s'adjuge 46 p. 100 de l'ensemble des dépenses civiles de fonctionnement.

Les enseignements primaire et secondaire consomment à eux seuls près de 88,70 p. 100 de l'ensemble des crédits, leurs dotations bénéficient - à structure constante et hors pensions - d'une progression de 5,4 p. 100, soit une augmentation de plus de moitié supérieure à celle attendue pour les prix en moyenne.

Malgré ces efforts, nombre de problèmes resteront en suspens. Nous pensons en particulier à l'amélioration de la situation des enseignants du second degré. Certes, les

mesures concernant les instituteurs ont été développées cette année, mais en ce qui concerne le secondaire, pouvez-vous, monsieur le ministre, nous préciser vos intentions pour révaloriser la condition enseignante ?

A ces enseignants nous tenons à rendre hommage car si aujourd'hui l'école « bouge », c'est surtout grâce à eux, et le succès d'élèves accueillis, notamment dans l'enseignement long, ne va pas sans exiger un effort accru de leur part.

En effet, l'ensemble du système éducatif métropolitain, qui avait vu ses effectifs chuter de près de 150 000 élèves entre la rentrée de 1979 et la rentrée de 1983, devrait avoir accueilli 12 331 000 élèves à la présente rentrée contre 12 290 000 à la rentrée précédente, effectif qui devrait demeurer stationnaire à la rentrée de 1986. Malgré l'augmentation du nombre d'enseignants, il n'est guère contestable que le nombre d'élèves par classe atteint un point de rupture dans les classes des lycées de certaines académies, dont la mienne.

C'est ainsi qu'en 1984-1985, 54,3 p. 100 des classes de lycées accueillent encore plus de trente élèves, alors que ce pourcentage n'était que de 40,9 p. 100 en 1975-1976.

En ce qui concerne les lycées, la situation est d'autant plus préoccupante que la surcharge des classes, déjà considérable, risque d'être encore accrue à la prochaine rentrée - et cela en dépit des créations de postes - du fait de l'augmentation des effectifs attendus, de l'ordre de 50 000 élèves. Pour faire face à ce gonflement des effectifs, il est indispensable de prévoir un collectif budgétaire.

S'agissant de l'éducation physique et sportive, il convient d'observer que la dernière année scolaire a été marquée par de faibles progrès dans la résorption du déficit horaire dans le second degré qui était encure, en 1984-1985, de 25 000 heures. Il convient de tout mettre en œuvre pour résorber les heures non assurées qui représentent environ 5 p. 100 des horaires réglementaires dans les collèges et 10 p. 100 dans les L.E.P.

J'accorderai un satisfecit pour les statistiques prévisionnelles que vous nous avez communiquées l'an dernier, monsieur le ministre. En effet, les effectifs scolarisés à la présente rentrée ont sensiblement correspondu aux prévisions faites alors. C'est la première fois depuis cinq ans que je rapporte ce projet de budget. Il convient de se féliciter de cette fiabilité nouvelle de statistiques prévisionnelles dont on avait l'habitude de déplorer le caractère aléatoire. En effet, les écarts entre prévisions et réalités revêtent une grande importance car ils ne sont pas sans influence sur le nombre et le type de créations d'emplois demandées pour chaque niveau d'enseignement et sont donc source de « dysfonctionnement » de l'appareil éducatif.

En ce qui concerne les enseignements technologiques, beaucoup reste à faire même si beaucoup a été fait. Je pense en particulier au matériel mis à la disposition de nos L.E.P., lesquels sont bien souvent obsolètes. Il convient à cet égard de se réjouir de l'adoption par notre Assemblée de votre projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel qui prévoit une augmentation de 2,8 p. 100 par an en volume des crédits nécessaires à cette filière. J'ajoute qu'il faut que la société se dé fasse de ses clichés sexistes : les machines à commande numérique n'ont pas été réservées aux seuls garçons, comme les filles n'ont pas à avoir l'exclusivité des machines à traitement de textes.

L'aide aux familles est globalement majorée de 3,9 p. 100.

S'agissant des transports scolaires, on se souvient que le transfert des responsabilités de l'Etat aux collectivités locales s'est effectué dans de bonnes conditions le 1^{er} septembre 1984.

En ce qui concerne les bourses, l'évolution des crédits semble toujours marquée par la rigueur.

Certes, le pourcentage des élèves boursiers se stabilise dans les L.E.P. et se redresse nettement dans le second cycle long. De même, le montant moyen des bourses, bloqué en francs courants dans les collèges, évolue parallèlement à l'inflation dans les L.E.P. et progresse nettement dans le second cycle long.

Mais il convient de se demander si cette évolution favorable n'a pas été permise par le plan « 60 000 jeunes » dont les dotations ne sont malheureusement pas reconduites en 1986.

Le faible niveau des bourses du premier cycle - 640 francs en moyenne - conduit parfois à préconiser leur suppression pure et simple pour transférer les dotations correspondantes en faveur des élèves du second cycle.

Votre rapporteur spécial estime, pour sa part, que le coût croissant des rentrées scolaires au niveau des collèges - du fait notamment de l'existence de fournitures para-scolaires de plus en plus nombreuses et coûteuses demandées aux familles - exige leur maintien. Il croit cependant devoir signaler que la gestion des bourses du premier cycle coûte entre 60 et 80 millions de francs, informatique non comprise, ce qui représente environ 10 à 12 p. 100 des sommes versées aux familles, coût bien excessif, monsieur le ministre.

L'aide à l'enseignement privé atteindra, en 1986, 20,43 milliards, ce qui représente environ 2 p. 100 du budget général et traduit une augmentation réelle de 7,5 p. 100 contre 6,5 p. 100 l'an dernier. En l'espace de six ans, cette aide aura, à structures constantes, plus que doublé.

L'enseignement privé scolarise environ un élève sur six et cette proportion s'accroît insensiblement mais régulièrement d'une année sur l'autre. Une telle évolution relève de causes assurément multiples et complexes.

Qu'il nous soit seulement permis d'observer que l'enseignement privé est privilégié plus que ne le donnent à penser les statistiques qui portent sur le coût par élève. En effet, rappelons-le, l'enseignement public prend, pour ainsi dire, seul en charge : la presque totalité des immigrés ; la quasi-totalité des handicapés ; les écoles à faible effectif en milieu rural et les écoles dont le privé ne veut plus, et l'article 62 de la loi de finances est là pour en témoigner.

En ce qui concerne les résultats aux examens, force est de reconnaître que, globalement, l'enseignement privé ne fait pas mieux que l'enseignement public. Ses résultats sont même plutôt moins bons dans l'enseignement général. Enfin, ses succès dans l'enseignement professionnel nous semblent devoir être appréciés à la lumière de la répartition de la taxe d'apprentissage dont le montant par élève est, rappelons-le, cinq fois plus élevé dans les L.E.P. privés que dans les L.E.P. publics.

En ce qui concerne les crédits d'investissement, relevons simplement qu'ils sont en majeure partie décentralisés.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous faire part de mon inquiétude quant à l'affectation par certaines assemblées régionales ou départementales de ces crédits. Certaines de ces assemblées s'orientent vers un saupoudrage, alors que des constructions neuves sont indispensables sur leur territoire. Il nous appartient de dénoncer cette manifestation d'électoralisme qui sacrifie les besoins réels.

La commission des finances a, après un échange très fructueux, et sur ma proposition, adopté les crédits de la section scolaire ainsi que l'article 62 du projet de loi de finances qui porte intégration dans l'enseignement public des personnels de quatre établissements privés.

Mes chers collègues, l'éducation nationale représente pour la gauche, et plus largement pour tous ceux qui sont réellement soucieux de l'avenir de la France, la priorité des priorités. Ce projet de budget témoigne d'une incontestable volonté de modernisation. Quel que soit le résultat des échéances prochaines, cet effort devra, n'en doutons pas, être poursuivi sans relâche, à peine de plonger notre pays dans le déclin. Puissent ceux qui jugent aujourd'hui vos crédits insuffisants, monsieur le ministre, ne pas avoir un jour à regretter un tel budget (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. Derosier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'éducation nationale.

M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, après le rapport présenté par M. François Mortelette au nom de la commission des finances, il m'appartient de vous présenter l'avis de la commission des affaires culturelles, avis que j'assortirai de quelques commentaires eu égard au débat que nous avons eu en commission.

Le projet de budget pour 1986 pour l'éducation nationale s'inscrit dans la ligne directe de la politique du Gouvernement depuis 1981. Ce projet a une ambition élevée : former plus et former mieux, et constitue un enjeu considérable, un véritable pari sur l'avenir.

La proximité de la fin de la législature nous oblige à placer notre réflexion dans un contexte particulier. Ce budget, le troisième du 9^e Plan, le dernier de la législature, est cependant le premier budget de la nation par son impor-

tance. Il traduit bien la volonté nationale de maîtriser son avenir. La question nous est posée aujourd'hui de savoir si nous voulons plus que jamais faire du droit à l'éducation un impératif, si nous voulons établir un véritable passeport pour la formation et si nous voulons faire de la France un pays capable de vivre la modernité.

J'ai eu l'honneur d'être le rapporteur de ce budget pendant les cinq années de la législature. Je peux donc objectivement mesurer le travail qui a été accompli et percevoir combien il a permis d'avancer vers une école démocratique, combien, par conséquent, la conception de l'éducation a progressé et combien cette politique aura permis une évolution positive de notre société.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a analysé le bilan de la politique éducative mise en œuvre durant la législature. Sans revenir en détail sur toutes les mesures qui sont contenues dans le rapport écrit, je voudrais, mesdames, messieurs, m'arrêter quelques instants sur l'essentiel.

Je tiens à dire d'abord combien je souscris à tout ce qui a été fait en matière d'éducation au cours des cinq années écoulées. A quelques mois de la fin de cette législature, j'affirme qu'il est de notre devoir de persister et de signer. Le budget de l'éducation nationale constitue l'aboutissement de l'œuvre entreprise depuis cinq ans, mais ne signifie en aucun cas qu'elle s'achève. Est-ce faire preuve de peu de modestie ? Je ne le crois pas. En effet, en 1981, nous avons eu à faire un choix qui engageait le pays tout entier : suivre l'action de nos prédécesseurs dont la présence nombreuse au sein de l'hémicycle montre l'intérêt qu'ils portent à l'éducation (*Rires sur les banes des socialistes*).

Mme Marie-France Lecuir et M. Joseph Pinard. Il n'y a pas un seul député de l'opposition !

M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis. ... et par conséquent maintenir leur volonté de sélection et de réussite pour les élites, ou favoriser une véritable politique de l'enseignement pour tous.

Ce choix, nous l'avons fait sans hésiter. La seconde solution nous paraissait plus conforme à l'intérêt général, à ce qu'était en droit d'attendre la population. Elle nous paraissait également capable de mobiliser les énergies et portait en elle une dimension démocratique bien plus affirmée.

Aujourd'hui, quatre ans après, quand j'entends le Premier ministre s'attaquer à l'objectif de 80 p. 100 de bacheliers en l'an 2000 et galvaniser ainsi les énergies, je sais que nous ne nous sommes pas trompés. En 1981, nous le pressentions simplement, et c'est notre volonté politique qui fut notre moteur dans cette action.

Les premières mesures prises dès le collectif budgétaire de juillet 1981 déterminaient clairement notre priorité : réhabiliter la fonction éducative et rompre avec vingt-trois ans de désengagement de l'Etat.

En 1982, le budget de l'éducation, appelée à nouveau nationale, fut réellement le premier budget civil de la nation.

A tous les niveaux de l'enseignement, des réformes profondes furent engagées :

A l'école primaire, une double réforme touchant à l'enseignement et à la formation des maîtres. L'augmentation massive des moyens mis chaque année à la disposition de l'enseignement a permis de revaloriser, par un effort sans précédent depuis la Libération, la condition matérielle des instituteurs.

Au niveau des collèges, la même logique a présidé à l'action du Gouvernement et de sa majorité. La rénovation engagée, alors fondée sur le volontariat, doit aboutir à la rentrée de 1988 à la rénovation des 4 600 collèges comme moyen de combattre l'échec scolaire.

Faut-il rappeler que, jusqu'à 1981, plus de 100 000 jeunes quittaient chaque année le système éducatif sans aucune formation ?

Ce qui est vrai des moyens matériels l'est plus encore des moyens humains. La législature aura aussi été marquée par un nombre exceptionnel de créations d'emplois dans le monde de l'éducation.

Dès 1981, la loi de finances rectificative permettait la création de 14 250 emplois nouveaux, et les créations atteignaient 31 738 en 1982. La progression des créations d'emplois continuait au cours des années suivantes, 1983, 1984, 1985. Au total, près de 60 000 emplois auront été créés.

Decidé dès l'automne 1981, le plan de résorption de l'auxiliaariat a porté ses fruits. Des mesures concrètes ont été prises à tous les niveaux. 16 850 auxiliaires titularisés en 1983, 14 220 en 1984 et 14 700 en 1985, chiffres éloquent s'il en est.

Certains objecteront que des auxiliaires ont continué d'être recrutés, certes, mais en nombre très faible et essentiellement pour faire face aux besoins, surtout dans les disciplines scientifiques et technologiques.

L'ouverture des postes aux concours, tels que le C.A.P.E.S. ou l'agrégation a été élargie : 3 140 postes en 1984 et 5 520 postes en 1985 pour le C.A.P.E.S. ; 1 100 postes en 1984 et 1 500 postes en 1985 pour l'agrégation.

Enfin, le plan « seize-dix-huit ans » a évité l'échec définitif de milliers de jeunes à la sortie de l'école.

De même, la mise en place du plan informatique pour tous devrait permettre à l'école de mieux s'insérer dans la société et de s'investir dans l'avenir.

Je crois pouvoir réaffirmer ici, devant la représentation nationale, que notre politique a été et continue d'être fondée sur la conviction que l'éducation est un investissement prioritaire pour la nation.

Depuis mai 1981, la majorité a démontré que cet investissement éducatif qui pèse lourd dans le budget de l'Etat est un investissement social indispensable pour élargir le droit à l'éducation et combattre l'échec scolaire.

Le projet de loi de finances pour 1986 s'inscrit dans cette même logique : faire du droit à la formation un véritable passeport pour l'avenir.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, reste conforme à ces engagements : former plus et mieux. Il prolonge ainsi l'effort accompli depuis 1981.

Une récente bataille de chiffres à la télévision a montré combien ce type de débats portait peu dans l'opinion. Cependant, il faut en retenir quelques-uns. Le budget de l'éducation nationale est le premier budget civil de la nation. Il progresse davantage que le budget de l'Etat cette année encore et des créations de postes conformes aux orientations du Plan figurent dans ce projet de budget.

Oui, l'éducation continue d'être un investissement pour l'avenir.

Un investissement humain d'abord, les créations d'emplois sont, vous l'avez remarqué, moins nombreuses cette année. Elles se situent dans un contexte où plus de 4 000 emplois ont été supprimés dans la fonction publique.

J'ose espérer que les menaces proférées dimanche soir ne seront pas suivies d'effet ni dans l'éducation nationale ni d'une manière générale.

Mme Marie-France Lecuir. Très bien !

M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis. Il ne faut pas oublier non plus que, d'ici à cinq ans, la situation démographique induira une baisse des effectifs de près de 500 000 enfants dans la tranche d'âge d'entrée au collège et que les recrutements nécessaires ont été effectués tout au long de ces quatre années.

Malgré les difficultés des choix qui ont marqué la préparation du budget de 1986, des mesures sociales significatives continuent d'être prises en faveur des personnels.

Sans revenir ici dans le détail de ces mesures - je vous renvoie pour cela au rapport écrit -, je veux seulement souligner qu'un effort important a été mis en œuvre pour relever le niveau de formation des instituteurs et pour revaloriser leur situation indiciaire.

Parallèlement, le plan de titularisation s'est poursuivi et 6 070 nouvelles titularisations auront lieu à la rentrée 1986.

Si on rapproche l'effort fait en matière de titularisation de la baisse significative du recrutement des auxiliaires, on mesure l'importance de l'effort réalisé.

J'aimerais cependant, monsieur le ministre, appeler quelques instants votre attention sur la question du statut applicable aux contractuels, prévu à l'article 7 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984. Ce décret tarde, en effet, à paraître. Pourriez-vous nous préciser, s'il y a lieu, les problèmes qui retardent sa mise en œuvre ? Ce décret précise, comme vous le savez, que des emplois de contractuels peuvent être créés

« lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient, notamment lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer ces fonctions ».

Je voudrais être sûr que les 3 867 maîtres auxiliaires recrutés à la rentrée 1984 entrent bien dans ce cadre.

Un investissement dans des actions nouvelles ensuite

Le projet de budget pour 1986 continue d'investir dans les réformes entreprises depuis cinq ans : renouveau de la pédagogie, renouveau des contenus de l'enseignement, développement des technologies nouvelles à l'école, mise en place des bases professionnelles.

Investir en réflexion, investir en actions, telle est notre volonté, car l'investissement éducatif est porteur d'avenir ; il est l'une des clés de la modernisation entreprise par les gouvernements successifs de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius. Pour ce faire, la décentralisation et la démocratisation restent les supports de notre action.

L'année 1986 sera l'an III de la décentralisation, mais également une année test, puisque le transfert de compétences sera intégral le 1^{er} janvier 1986.

La mise en place de cette décentralisation, en particulier au niveau éducatif, est le fruit d'un important travail, d'une concertation étroite entre les partenaires concernés.

Elle est et restera l'œuvre de la majorité de ce pays. Elle constitue d'ores et déjà une avancée concrète dans le processus de l'ouverture de l'école sur la vie.

Départements, régions, communes sont maintenant des acteurs à part entière, responsables d'une grande partie de la modernisation de l'appareil éducatif français.

Démocratiser l'enseignement, c'est permettre l'élévation massive de la qualification de l'ensemble de la population et il y a encore beaucoup à faire.

Le projet de loi sur la rénovation de l'enseignement technique et professionnel ouvre à ce titre un nouvel espoir.

Les objectifs ambitieux de cette loi devraient permettre à terme à de nombreux jeunes d'acquérir des diplômes directement opérationnels et une qualification correspondant aux besoins nouveaux des secteurs de pointe.

Le plan informatique décidé au début de l'année 1985 est une entreprise d'une importance considérable tant sur le plan pédagogique que financier.

Ce sont 1,6 milliard de francs qui seront affectés aux matériels ; 11 000 nouveaux ateliers informatiques seront ouverts et 33 000 écoles seront dotées d'un ordinateur.

La formation des enseignants à l'informatique est largement fondée sur le volontariat. Elle correspond à une volonté de faire en sorte que l'école soit vraiment le fer de lance de la modernisation. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette démarche.

Mais si nous souscrivons, monsieur le ministre, aux objectifs que vous avez fixés dans ce projet de budget 1986, je voudrais néanmoins attirer votre attention sur quelques points sensibles et me faire ici l'interprète des enseignants et des parents d'élèves.

Sur le plan financier d'abord. La hausse de 2,6 p. 100 des crédits de bourses pour les lycées risque de freiner l'accroissement des effectifs prévu, surtout pour les lycées professionnels. Ne risque-t-on pas ainsi de pénaliser financièrement les familles ?

Dans le cadre de la lutte contre les inégalités, vous affirmez que la politique en faveur des zones d'éducation prioritaire sera poursuivie. Pourtant, aucun crédit spécifique n'est inscrit aux différents chapitres budgétaires. Votre commission a exprimé à ce sujet une observation : elle demande que des moyens spécifiques soient dégagés en faveur des établissements d'enseignement situés dans ces zones d'éducation prioritaire.

Pouvez-vous également nous confirmer que les moyens nécessaires à la réalisation de la seconde tranche du plan de rénovation de collèges sont bien prévus au budget pour 1986 ? La commission a en effet souhaité que le fait qu'aucun poste d'enseignant pour les collèges ne soit inscrit au budget ne vienne pas contrarier cette rénovation.

Sur le plan des relations école-société, la baisse prévue, en 1986, du nombre des élèves du cycle préélémentaire ne devrait-elle pas conduire à augmenter le taux de préscolarisation entre deux et trois ans ? En effet, de nombreux enfants ne peuvent accéder ni à l'école ni à la crèche, faute de places.

Si la réflexion entreprise sur les rythmes scolaires évolue, elle ne s'assortit d'aucune orientation précise alors que tous les partenaires s'accordent sur la nécessité de la réforme à entreprendre. Il s'agit d'un point fondamental qui conditionne le bon développement de l'enfant à l'école et sur lequel il convient de trancher, même dans le sens d'un redécoupage de l'année scolaire.

En ce qui me concerne, je suis persuadé que même si la législature se termine, la politique éducative doit continuer. Pendant cinq ans la majorité a prouvé sa capacité à relever le défi de la modernisation en rassemblant autour d'elle toutes celles et tous ceux qui veulent faire de l'école un instrument décisif de notre projet social de liberté, d'égalité et de solidarité. Pendant cinq ans, la majorité a prouvé sa capacité à faire naître une véritable communauté éducative.

Pour demain, nous avons l'ambition d'aller encore plus loin. Tel est l'enjeu d'une nouvelle démocratisation de l'enseignement.

Depuis 1981, Alain Savary et vous-même, monsieur le ministre, avez fait en sorte que le taux de scolarisation des jeunes augmente sensiblement.

La lutte contre les inégalités commence à porter ses fruits, les rapports entre la société et son école commencent à évoluer positivement. Il reste à vaincre des pesanteurs, des blocages, mais nous en avons la volonté.

La réponse du système éducatif à la crise économique n'est pas de rejeter le modèle d'égalisation et de démocratisation de l'éducation.

À la veille des échéances électorales, les accusations se font plus virulentes. Les partis de droite annoncent clairement la couleur : retour au libéralisme et à la libre concurrence ; démantèlement du service public ; mise des personnels sous tutelle.

Pendant vingt-trois ans de Gouvernement, la droite a malheureusement illustré son incapacité à préparer les générations à devenir de véritables citoyens, formés et responsables.

Le passif est lourd à gérer. Nous avons choisi de multiplier les parcours et de diversifier les voies d'accès pour rendre possible cette réussite. Nous sommes ambitieux, mais modestes, car nous savons que le savoir d'une génération ne représente plus que 10 p. 100 des connaissances de la génération suivante.

Cinq ans ont passé. La barre se redresse peu à peu. Le projet de budget pour 1986 que nous allons voter consolide ces acquis et permet de continuer à œuvrer pour l'école de la réussite dans une société réconciliée avec son école.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, la commission des affaires culturelles vous invite à voter le projet de budget pour 1986 de l'éducation nationale (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'enseignement supérieur.

M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, pour la cinquième fois consécutive au cours de cette législature, il m'incombe de rapporter les crédits de l'enseignement supérieur au nom de la commission des finances. Pour la cinquième fois consécutive, je dois vous faire part de l'adoption de ces crédits par la commission, contrairement à mes conclusions ; je vais m'en expliquer.

Le jugement constamment négatif que je porte sur les budgets de l'enseignement supérieur soumis au Parlement depuis 1981 trouve, bien entendu, sa source dans mon opposition à la politique universitaire qu'ils reflètent. Mais il repose aussi, mes chers collègues, sur une considération essentielle, qui n'a cessé de me frapper au cours de ces cinq dernières années de façon croissante : au-delà de telle ou telle évolution de crédits, de telle ou telle mesure de création ou de suppression d'emplois, le budget de l'enseignement supérieur recouvre, à l'évidence, une situation de crise de l'Université.

Parce que ses crédits progressent de 4,5 p. 100, c'est-à-dire plus vite que la moyenne des dépenses civiles de l'Etat, et parce qu'il s'agit donc en apparence d'un « bon budget », le projet de budget de l'enseignement supérieur pour 1986 traduit précisément cette crise d'une manière qui me paraît encore plus évidente.

Examinons, par exemple, les mesures concernant les emplois.

Le projet de budget comporte, certes, un nombre non négligeable de créations d'emplois et de mesures catégorielles. Leur liste figure dans mon rapport écrit.

Plus significatives cependant me paraissent être les mesures de suppression d'emplois, qui témoignent de la participation du budget que nous examinons à la règle générale de stabilisation des effectifs de la fonction publique. Ces mesures concernent pour l'essentiel des personnels administratifs. Or il se trouve que la Cour des comptes, dans son dernier rapport au Président de la République, a formulé, sur les horaires de travail de ces personnels, des observations sévères qui l'ont conduite à estimer qu'il existait, en leur sein, un sureffectif de près de 5 000 postes !

Bien entendu, monsieur le ministre, votre administration s'est élevée contre cette estimation.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Et avec raison !

M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial. ... en employant une formule que je vous donne à méditer et dont l'obscurité, sans doute volontaire, constitue un pur chef-d'œuvre du style administratif : « Une application plus stricte des horaires de travail réglementaires aboutirait le plus souvent moins à un excédent d'emplois qu'à une gestion du service public dans des conditions plus normales que celles dans lesquelles il est actuellement assuré. »

S'il m'est permis de tirer une conclusion de cette phrase pour le moins sybilline, et si j'adopte la logique de son rédacteur - laquelle, je pense, est aussi la vôtre et celle que l'on nous a enseignée à l'Université -, je suis obligé d'en déduire que les nombreuses suppressions d'emplois administratifs prévues dans votre budget sont de nature à perpétuer la gestion du service public dans des conditions anormales.

A quoi sert donc d'améliorer le statut des personnels si cette amélioration doit s'effectuer au détriment du fonctionnement administratif de nos universités, fonctionnement dont les étudiants peuvent mesurer le caractère défectueux dès le jour où ils arrivent à l'université pour s'inscrire ? Les témoignages abondent à cet égard.

En ce qui concerne les crédits de fonctionnement matériel, vous faites valoir une mesure nouvelle de 75,6 millions de francs qui est censée compenser - au moins partiellement - les effets négatifs des médiocres évolutions de crédits prévues par les budgets précédents. Mais, pour une bonne part, cette mesure est destinée à la mise en œuvre du plan « Informatique pour tous », qui constitue une mission nouvelle. A missions constantes, la situation demeure toujours aussi préoccupante.

Si j'en avais le temps - mais je suis le seul rapporteur à disposer de dix minutes au lieu de quinze - je pourrais multiplier les exemples d'une contradiction fondamentale que deux phrases suffisent à résumer : l'essentiel des dotations financières supplémentaires est « absorbé » par des priorités toujours plus nombreuses, même si elles paraissent parfois justifiées ; au contraire, les besoins les plus élémentaires de nos universités demeurent, quant à eux, aussi mal satisfaits.

Comment, dès lors, monsieur le ministre, bâtir des universités françaises dignes de ce nom si le patrimoine immobilier de nos établissements universitaires continue de subir la dégradation que chacun peut observer ? Comment, surtout, créer l'Université du troisième millénaire si la rigidité des structures s'oppose à une franche ouverture sur le monde moderne ?

Cette lourdeur est certes inscrite dans un passé aussi prestigieux qu'encombrant. Jusqu'en mai 1968, l'Université française s'est caractérisée par sa structure napoléonienne, hiérarchisée et centralisée, qui l'asservissait sans aucun contrepoids à l'Etat. Une telle structure avait pour piliers des facultés dépourvues de toute autonomie, lesquelles étaient toutes organisées selon le même modèle dans l'ensemble du pays.

Cette structure explosa en mai 1968, sous le double choc des mutations du savoir et de l'évolution démographique. Malheureusement, le mouvement étudiant de cette période n'eut pas les conséquences positives que l'on aurait pu espérer. Comme je l'écrivais il y a déjà quinze ans dans un article publié par le journal *Le Monde* : « La révolte universi-

taire aurait pu déboucher sur maintes réformes utiles ; ce n'est pas ce qui s'est passé : on a secoué le flacon mais l'on n'a pas changé le contenu. »

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Gantier sur les barricades !

M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial. La loi d'orientation de 1968 prétendit instaurer le principe de l'autonomie des universités. Mais elle leur en refusa les moyens. Elle leur imposa, en revanche, des contraintes uniformes et nocives, telles que l'absence de sélection à l'entrée des premiers cycles.

Quant à la politique universitaire menée depuis 1981, loin de rompre avec cette désastreuse logique, elle choisit bien au contraire d'en aggraver la portée. Dans sa rédaction initiale, votre projet de loi sur l'enseignement supérieur témoignait même d'une volonté de fondre dans le même moule, non seulement l'ensemble des universités, mais aussi les grands établissements et les grandes écoles. On croit rêver !

Si le pire fut évité à cet égard, grâce à la vigilance de quelques-uns, la loi du 26 janvier 1984 se caractérise fondamentalement par son archaïsme. Elle refuse de saisir les universités dans leur diversité, elle leur impose des règles communes de fonctionnement, elle organise l'existence de multiples conseils largement dominés par une bureaucratie syndicale. L'Université pour les universitaires ! Pourrait-on trouver dans un pays de progrès un esprit aussi corporatiste ?

Au demeurant, monsieur le ministre, il est désormais clair que ce texte exécrable vous embarrasse beaucoup plus que vous n'acceptez de le reconnaître. Vous nous avez récemment présenté un projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel qui instituait en particulier des universités de technologie ; il s'agit d'une excellente réforme ! Par souci légitime d'efficacité vous écartiez, pour la désignation des responsables de ces établissements, les règles posées par la loi du 26 janvier 1984. Et ce sont nos collègues du groupe socialiste, gardiens sourcilieux du temple, qui ont imposé le retour au droit commun, au regrettable droit commun !

Ainsi, la politique universitaire actuelle se caractérise-t-elle par une incertitude qui ne peut que renforcer le malaise dont sont actuellement victimes beaucoup d'universités. Nombre d'entre elles se voient, en effet, contraintes de s'interroger sur leur rôle véritable, sur leur avenir.

Vos déclarations, monsieur le ministre, qui mettent en valeur la notion séduisante, mais bien imprécise, d'« élitisme républicain » les inciteraient à s'inspirer du modèle des grandes écoles. Mais ce modèle est lui-même en crise ; que l'on songe, par exemple, aux difficultés concentrées par les anciens élèves des écoles normales supérieures pour exercer des fonctions correspondant à leur haute qualification. De toute façon, les moyens financiers font défaut.

Je vous accorde, monsieur le ministre, que les problèmes de l'Université de demain sont complexes et qu'ils se poseraient dans n'importe quelle conjoncture politique. Mais, contrairement à vous, je ne crois pas que la mission d'un gouvernement soit de leur porter directement remède, en particulier par l'édification de monuments législatifs dont la loi du 26 janvier 1984 offre un exemple particulièrement fâcheux. Il conviendrait désormais, au contraire, d'offrir aux universités un cadre aussi souple que possible dans lequel la communauté universitaire pourrait librement réfléchir à ses difficultés et aux moyens de les résoudre.

Nous retrouvons ici le concept central d'une politique universitaire moderne. Nos universités ont besoin d'une autonomie réelle qui se manifeste sur tous les plans, et en tout premier lieu du point de vue financier. Une telle politique se traduirait notamment dans un budget qui, loin d'avoir pour ambition de faire vivre entièrement toutes nos universités, car la pénurie des moyens est alors inévitable, constituerait pour l'essentiel le relais financier des initiatives plus audacieuses qu'une véritable autonomie universitaire saurait susciter.

Au début de mon intervention, j'ai exprimé mon opposition à un budget de l'enseignement supérieur qui me paraissait refléter la crise que traversent nos universités.

M. Alain Rodet. Vous êtes rapporteur, il faudrait rapporter !

M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial. Pour conclure, je pense que c'est d'in tout autre budget que notre enseignement supérieur a besoin : un budget plus limité dans son domaine, plus dynamique dans sa conception, mais infiniment plus ambitieux dans sa portée réelle.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Comme en 1980.

M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial. Pour contribuer à l'avenir et au progrès de l'intelligence du monde moderne, et ce dans une mesure correspondant aux traditions universitaires françaises (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

M. Jean Giovannelli. Qu'a décidé la commission ?

M. le président. La parole est à M. Cassaing, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement supérieur.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, la loi Savary, qui déplaît tant à mon collègue M. Gantier, avait précisé la trajectoire, le chemin à parcourir pour l'enseignement supérieur : plus d'étudiants mieux formés. C'est dans cette cohérence et dans cette continuité que s'inscrit encore le projet de budget pour 1986 de l'enseignement supérieur.

M. Alain Rodet. Très bien !

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. A l'heure des comptes, vous nous présentez, une fois encore, monsieur le ministre, mieux qu'un budget de reconduction, un budget de renforcement : plus de 21 milliards de francs de crédits, 1 000 postes nouveaux d'enseignants et une progression remarquable de 26 p. 100 des crédits du fameux B.C.R.D., budget civil de la recherche et du développement. Au total, si le budget de l'enseignement supérieur intègre, comme tous les autres, la rigueur des temps, celle-ci s'impose avec moins de sévérité dans l'enseignement supérieur que dans les autres services publics.

Après des années de stagnation ou de régression, la législation qui s'achève aura fait le pari de la modernisation et de la démocratisation. Par rapport à 1980, les crédits ont presque doublé, passant de 11,5 milliards à plus de 21 milliards de francs. Aucune année n'aura vu, en francs constants, les crédits de l'enseignement supérieur stagner. Depuis 1981, ils ont progressé de plus de 12 p. 100 en francs constants. Mais derrière l'effet déformant dont jouent certains comptes, oublieux du délabrement de l'Université d'hier, regardons l'effort global soutenu depuis 1981.

La loi Savary est aujourd'hui sur les rails : l'enseignement supérieur accueille un plus grand nombre d'étudiants, la professionnalisation accrue des filières ne rebute pas, la recherche universitaire a retrouvé son rôle moteur au sein de l'environnement économique.

Il reste, c'est vrai, des retards, quelques insuffisances à corriger pour remplir le cadre de ce modèle français de l'enseignement supérieur. Ce sera l'objet des observations ou des remarques que je présenterai au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Depuis la loi Savary, il s'agit du troisième budget de la restructuration. Budget de croissance, il respecte l'enjeu social de la démocratisation. Budget de modernisation, il réaffirme l'enjeu économique de la réforme engagée. Ce budget marque donc une nouvelle étape de la mise en œuvre de la restructuration de l'enseignement supérieur.

Plusieurs mesures concrètes confirment l'effort persévérant engagé dès 1981 pour améliorer l'encadrement des étudiants. La création de 850 emplois d'enseignants-chercheurs, contre 640 en 1985, renforce les possibilités de déblocage de carrière de ces personnels. Ainsi, ce sont 4 277 emplois qui ont été créés dans le supérieur depuis 1981.

M. Pierre Métais. Très bon rappel !

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Comme le plan de titularisation des assistants, ces créations sont un élément essentiel du rééquilibrage de la pyramide des âges, assez défavorable chez les enseignants chercheurs.

Il faut également se féliciter de la poursuite, avec une troisième tranche équivalente à celle de 1985, du grand mouvement d'emplois : en 1986, 850 emplois d'assistant seront transformés en postes de maître de conférences de deuxième classe, et 500 emplois de maître de conférences de première classe transformés en postes de professeurs de seconde classe.

Enfin, acquis précieux de cette législature pour les enseignants chercheurs : les 800 congés dits « sabbatiques » pour recherche ou conversion thématique.

Si l'on peut approuver les décisions prises pour la réinsertion des coopérants, avec la création de 150 emplois d'adjoint d'enseignement, comment ne pas s'étonner, monsieur le ministre, de ne trouver aucun crédit pour l'intégration des vacataires qui remplissent les conditions exigées ?

Comme chaque année, je tiens à m'arrêter sur la situation des personnels non enseignants. J'approuve la mesure nouvelle de 5 millions de francs destinée à permettre aux ingénieurs, techniciens et administratifs de l'éducation nationale de bénéficier d'un statut aussi avantageux que celui des établissements de recherche.

Je suis également satisfait, puisque je le demandais quasi rituellement chaque année, de voir un statut de droit public enfin reconnu aux personnels des C.R.O.U.S. Première mesure spécifique : dès janvier 1986, des crédits sont inscrits pour faire bénéficier les personnels du supplément familial de traitement, comme les fonctionnaires. Mais comment ne pas déplorer le procès d'intention instruit par certains, et tout à l'heure encore par M. Gantier, rapporteur spécial, contre les personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service de l'enseignement supérieur ? Un malaise a été créé par le rapport de la Cour des comptes, mais les A.T.O.S. sont en première ligne dans nos établissements pour l'encadrement des étudiants ; ils méritent mieux ; un dialogue doit s'instaurer sur leurs conditions de travail.

Je tiens en particulier à souligner le rôle essentiel des magasiniers des bibliothèques. La commission des affaires culturelles, par une observation, a souhaité insister sur le réajustement légitime de leur statut et de leur indice sur celui de leurs collègues des directions des musées et archives du ministère de la culture.

J'en viens au deuxième point : l'enjeu social de ce budget. L'un des problèmes des cinq ans à venir, dans le supérieur, est celui des capacités d'accueil. Plus d'étudiants nécessite plus de locaux, et mieux équipés. En ce qui concerne les crédits d'équipement, le budget de 1986 marque par rapport à 1985 une progression de 6,1 p. 100 en autorisations de programme et de 25 p. 100 en crédits de paiement. Depuis 1982, rappelons-le, les crédits d'équipement ont été régulièrement et fortement en croissance. Ils ont plus que doublé, contrairement à ce qui se passait auparavant, lorsque les moyens dégagés étaient insuffisants. Il n'en reste pas moins vrai que pour assurer l'accueil du flux nouveau d'étudiants souhaité, des efforts sont nécessaires : il faut construire de nouveaux locaux, en particulier pour développer les formations technologiques et préprofessionnalisées. Des mesures d'incitation en faveur des collectivités locales seraient les bienvenues si l'on veut éviter que seules les régions les plus riches bénéficient du développement des filières nouvelles.

Je m'attarde pas sur les crédits de fonctionnement, pourtant en augmentation de 6,3 p. 100 ; je constate que, malgré une forte revalorisation, les droits d'inscription n'ont pas retrouvé en 1985 leur montant de 1971. Je souhaite au demeurant qu'une partie de cette augmentation serve à améliorer l'accueil et l'orientation des nouveaux arrivants dans les premiers cycles du supérieur.

Ce budget répond-il à l'exigence de démocratisation ? Même si l'on assiste à une stabilisation des crédits d'action sociale destinés aux étudiants, ceux-ci sont néanmoins en augmentation de 50 p. 100 par rapport à leur niveau de 1982.

Le budget de 1986 accentue la réorientation des moyens budgétaires vers une aide plus sélective : l'aide directe. En 1982, ce type d'aide représentait 40 p. 100 des crédits d'aide sociale ; en 1986, ce pourcentage sera supérieur à 60 p. 100.

Sans doute les intentions généreuses de ceux qui, aujourd'hui, prônent une augmentation des crédits d'aide directe ne sauraient-elles être soupçonnées, mais une constatation vaut mieux qu'un long commentaire : si les crédits de bourses augmentent en volume de 9,4 p. 100, je rappelle que, de 1982 à 1986, ils ont progressé de 130 p. 100, passant de 761 mil-

lions à 1 736 millions de francs. Cet effort n'est pas négligeable, de même que celui en faveur des cités universitaires, où les places sont attribuées sous condition de ressources. De 1981 à 1985, les crédits en faveur des cités universitaires ont augmenté de 91 p. 100, soit une croissance de plus de 21 p. 100 en francs constants.

Je rappelle également que l'effort budgétaire entrepris depuis 1981 a permis une augmentation de plus de 32 p. 100 du nombre des boursiers ainsi qu'une revalorisation de 56 p. 100 du taux des bourses. L'exigence de démocratisation du supérieur nourrit donc la logique interne des budgets de l'enseignement supérieur depuis 1982.

Deuxième priorité du budget de 1986 : la priorité économique. Les moyens accrus marquent une étape supplémentaire sur la voie de la modernisation des enseignements supérieurs.

L'effort budgétaire garde sa cohérence. Il marque une nouvelle étape dans la rénovation des premiers cycles et vise à la professionnalisation des filières.

Mais une question se pose : la mise en place des premiers cycles rénovés reste-t-elle une priorité, monsieur le ministre ? Elle aurait dû se réaliser en trois ans. Le ralentissement est visible. A la rentrée de 1985, 45 p. 100 des étudiants de première année ont pu être accueillis dans des premiers cycles rénovés, c'est-à-dire bénéficier d'une meilleure orientation et de la possibilité de choisir soit une filière longue, soit une filière courte avec les D.E.U.S.T., les diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques. L'enjeu ne peut être perdu de vue car il s'agit de lutter efficacement contre l'échec universitaire. C'est pourquoi il me paraît essentiel de préserver, dans la dotation de mille emplois nouveaux, la juste part des premiers cycles rénovés par rapport à celle de l'enseignement technologique.

La concurrence des filières technologiques ou professionnalisées avec les premiers cycles ou les troisièmes cycles rénovés ne cache-t-elle pas un risque ?

Dans le cadre de la professionnalisation des filières du premier cycle, à côté de la réforme de la totalité des troisièmes cycles en 1985, avec l'habilitation de 994 D.E.A. et de 436 D.E.S.S., une question se pose : quels moyens peuvent être encore disponibles pour la rénovation des deuxièmes cycles, dernier maillon de la rénovation ?

La volonté de développer les enseignements technologiques, la relance du développement des I.U.T. et de la formation des ingénieurs dans les universités ne compromettent-elles pas l'effort continu, persévérant, qui vise à rénover l'ensemble des premiers et seconds cycles ?

A cet égard, monsieur le ministre, la réaffirmation des priorités me paraît souhaitable. Sinon, ne pourrait-on croire, par exemple, que les moyens dégagés pour créer les magistratures, la nouveauté de l'année 1985, ont été employés au détriment de la rénovation possible de certains seconds cycles ?

Dans cette modernisation volontaire des enseignements supérieurs, l'effort considérable en faveur de la recherche universitaire que traduit ce budget marque une étape décisive. C'est un bond en avant important que font les crédits de la recherche universitaire. Ils progressent de 26,2 p. 100 en autorisations de programme. Ainsi, de 1984 à 1986, à l'heure de la rénovation, les crédits individualisés de la recherche universitaire auront connu une progression de plus de 45 p. 100, passant de 1,12 milliard à 1,62 milliard de francs.

Valoriser la recherche pour diffuser les innovations dans le tissu économique : telle est la logique du budget, comme celle des groupements d'intérêt public qui, conformément au décret du 13 juin 1985, permettent aux établissements d'exercer, entre eux ou avec d'autres personnes morales, des activités de recherche ou de commercialisation. Les établissements d'enseignement supérieur deviennent ainsi peu à peu dans les régions des partenaires de la vie économique.

Le budget de 1986, par les moyens importants qu'il affecte à l'enseignement supérieur, manifeste la volonté de gagner le pari de la modernisation engagée par la loi Savary. Depuis trois ans, la démocratisation de cet enseignement, par l'augmentation du nombre des boursiers et du nombre d'étudiants, et la rénovation des cycles restructurés dessinent une nouvelle, une bonne image de l'enseignement supérieur.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a émis sans réserve un avis favorable à l'adoption des crédits de l'enseignement supérieur pour 1986.

Elle a aussi adopté à l'unanimité trois observations. La première, positive, pour se féliciter de la mise en œuvre d'un nouveau statut pour les personnels des C.R.O.U.S., la deuxième pour réclamer, comme je l'ai déjà indiqué, un nouveau statut des magasiniers des bibliothèques, et la troisième pour recommander un meilleur déroulement de carrière pour les professeurs de seconde classe.

M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial. Tout pour les enseignants, rien pour les enseignés !

M. Jean-Claude Cessaing, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, maintenant que la loi Savary est sur les rails, malgré M. Gantier, que l'enseignement supérieur est à l'heure de la modernisation, malgré M. Gantier, à quand la publication attendue du rapport au Parlement sur l'application de la loi Savary ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Fuchs, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement technique.

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis. Un budget qui marque un changement dans l'attitude du Gouvernement vis-à-vis de l'enseignement technique, en particulier dans le secondaire et le supérieur, un budget qui, cependant, ne permettra pas de rattraper le retard accumulé en personnels, en équipements et en aides sociales, un budget qui ne permettra pas d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes car le problème du niveau 5, c'est-à-dire le problème de la sortie des jeunes du collège, reste entier : c'est ainsi que je caractériserai le budget pour 1986 de l'enseignement technique.

Tout d'abord, ce budget marque un changement dans l'attitude du Gouvernement vis-à-vis de l'enseignement technique.

En effet, les objectifs sont ambitieux pour le secondaire et pour le supérieur.

La loi de programme vise, de manière générale, à former des jeunes plus nombreux à des niveaux de qualification plus élevés. Cet objectif ne peut que rencontrer l'assentiment général dans la mesure où les difficultés d'insertion sont d'autant plus fortes que le niveau de qualification est faible. Il s'agit de porter de 1 150 000 à 1 400 000 le nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement général et technologique, soit une augmentation de 4 p. 100 par an.

Mais cet objectif me semble difficile à atteindre compte tenu des effectifs actuels dans les établissements et des crédits dont vous disposez.

Je m'interroge par ailleurs sur les moyens dont bénéficieront les régions, à partir du 1^{er} mars 1986, pour créer les classes, voire les établissements nécessaires pour atteindre les objectifs de la loi de programme, car il ne semble pas que le Gouvernement ait prévu de compenser les charges nouvelles imposées aux régions.

Parallèlement, la baisse des effectifs aux C.A.P. et aux B.E.P. conduirait à un sureffectif important des enseignants dans les L.E.P., et le redéploiement me semble difficile.

Les objectifs sont ambitieux aussi pour l'enseignement supérieur puisqu'il s'agit de porter de 55 000 à 80 000 le nombre d'étudiants entrant chaque année dans la formation de technicien supérieur. Objectif souhaitable et réaliste. Mais les moyens dont vous disposez sont-ils suffisants ? J'en doute, puisque vous prévoyez 2 500 postes pour 55 000 élèves supplémentaires, soit un poste pour 22 élèves, alors qu'actuellement les sections de technicien supérieur comptent un poste pour 9 élèves et les I.U.T., qui font appel à des personnalités extérieures, un poste pour 5,5 élèves.

Le projet de budget, bien qu'en progrès, ne permettra pas, à lui seul, de rattraper le retard accumulé. La somme des dépenses ordinaires et des autorisations de programme passe de 18,094 milliards de francs à 18,975 milliards de francs, soit une augmentation de 4,87 p. 100. L'effort est réel puisque les crédits augmentent de 1,4 p. 100 en volume si l'on tient compte du dérapage des prix de 3,4 p. 100 prévu par le Gouvernement. Mais je remarque que l'on n'atteint pas les 2,85 p. 100 prévus par la loi de programme, au moins pour les crédits de l'enseignement technique du deuxième degré, sections des techniciens supérieurs relevant de l'enseignement technique incluses, crédits dont je suis le rapporteur.

Il est vrai que les crédits de l'enseignement technique privé et de l'enseignement technique supérieur augmentent de 9,33 p. 100.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Voilà un rapporteur honnête !

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis. Les moyens en personnel, tant en ce qui concerne les créations d'emplois que les transformations rendues nécessaires par la création de lycées d'enseignement professionnel, nous semblent encore insuffisants. Les lycées d'enseignement professionnel, qui rencontrent le plus de difficultés, ne bénéficient toujours pas d'un encadrement plus important que les autres établissements secondaires. Et ces derniers disposent par ailleurs d'un corps de personnel non enseignant supérieur : plus de 40 p. 100 de plus que dans les L.E.P. Si 2 000 transformations d'emplois de professeur sont prévues dans le budget, il faut ajouter que les effectifs des P.C.E.T. sont de 55 000.

Les équipements restent aussi insuffisants. De 1970 à 1980, on a ouvert, en moyenne, 24 380 places dans l'enseignement technique. De 1981 à 1985, cette moyenne est tombée à 13 174 places, soit pratiquement la moitié. Et l'on a privilégié les lycées d'enseignement professionnel, puisque le nombre des places ouvertes dans ces établissements est passé de 66 à 88 p. 100.

Vous avez changé d'orientation, l'objectif de la loi de programme étant de conduire de plus en plus d'élèves vers le cycle long.

L'équipement en ateliers technologiques, engagé depuis 1976, va être poursuivi, après avoir été mis en cause. Mais aucun crédit nouveau n'est inscrit depuis 1984, dans l'attente du transfert de compétences aux départements à partir du 1^{er} janvier 1986. En effet, ce sont les départements qui auront à leur charge la construction de ces ateliers.

Le nouvel enseignement technologique, introduit à la rentrée de 1985, sera dispensé dans 1 000 des 5 000 collèges en 1986.

L'augmentation des bourses pour les collèves, quant à elle, diminue de 0,7 p. 100 et l'augmentation de 2,4 p. 100 des bourses pour les élèves fréquentant les lycées est inférieure au taux d'inflation prévu. Il y a là une contradiction : on veut maintenir les jeunes dans le système éducatif mais on réduit les crédits des bourses. Je ne vois pas très bien comment on peut arriver à mener 80 p. 100 des élèves au niveau du baccalauréat en l'an 2000 en diminuant les crédits des bourses ou même en les augmentant très faiblement.

Enfin, le budget ne permettra pas d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes, d'abord parce que le problème du niveau V reste entier. Déjà, la réforme de 1971, créant le collège unique, souhaitait privilégier l'orientation des élèves après la classe de troisième et non après la classe de cinquième. Ce fut un échec. La loi-programme nouvelle vise le même objectif. Mais la réussite suppose le succès de la rénovation de l'enseignement primaire et l'aboutissement de la lutte contre l'échec scolaire. Je suis pour le moment sceptique quant aux chances de cette réussite. De toute façon, celle-ci ne peut que se dessiner lentement. Vraisemblablement l'orientation par l'échec se poursuivra longtemps encore et l'enseignement technique se trouvera incapable - s'il le peut, ce ne sera pas sans mal - de préparer les jeunes à la vie professionnelle d'une manière réellement satisfaisante.

Le budget ne permettra pas d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes parce que, par ailleurs, l'ouverture de l'enseignement technique sur l'entreprise, bien qu'étant un succès, demeure encore très faible. Ce succès montre d'ailleurs les limites des séquences éducatives en entreprise : si leur nombre est passé de 75 000 en 1980 à 175 000 en 1985, il est de plus en plus difficile de trouver des entreprises susceptibles de recevoir des jeunes dans ce cadre.

Le développement de la mobilité des enseignants, comme le prévoit la loi-programme et la mise à la disposition de l'enseignement technique de salariés d'entreprise, pour lesquels rien n'est prévu au budget, amélioreraient la situation.

Monsieur le ministre, ce budget, qui marque une amélioration timide de la situation de l'enseignement technique, a été adopté par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

M. le président. La parole est à M. Colin, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'enseignement technique.

M. Georges Colin, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la situation de l'enseignement technique

appelait une attention particulière. M. Fuchs a rappelé l'état de cet enseignement, mais il n'est pas inutile d'insister, en ce qui concerne l'enseignement technique court, sur la mauvaise image de marque de celui-ci, sur la sélection par l'échec, sur la voie de garage qu'il symbolisait. Le constat était triste, en dépit de belles réussites et d'innovations pédagogiques significatives.

Depuis deux ans que la commission de la production est saisie pour avis de cette question, nous sommes satisfaits de mesurer le chemin parcouru.

Certes, tout n'a pas été fait en quelques années. Nous reconnaissons les efforts antérieurs. Certes, la tâche n'est pas terminée, mais la voie est ouverte. Il fallait réconcilier les Français avec la culture technique, trop longtemps négligée par l'enseignement général. C'est fait !

La technique a été introduite à l'école primaire, en particulier avec l'informatique, et cette démarche est poursuivie dans les collèges avec les créations d'ateliers. La culture technique est donc reconnue au même titre que les autres disciplines comme une dimension de la culture.

Il fallait également renforcer les liens de l'école et de l'entreprise, non pas pour la soumission de celle-ci à celle-là, mais pour une meilleure compréhension réciproque, pour la mise en commun des potentiels intellectuels et des équipements, pour la conjugaison des dynamismes propres à relever le défi de la modernisation. Force est de constater que le dialogue s'améliore et que les relations entre l'entreprise et l'école sont fécondes : 175 000 séquences éducatives, plus de 8 000 jumelages école-entreprise et, bientôt, des échanges de personnels entre les deux types d'établissements.

Il fallait également améliorer les formations.

L'évolution technologique, la nécessaire adaptation de notre appareil de production impose l'adaptation de notre enseignement. La rénovation des C.A.P. et des B.E.P. entre dans ce cadre et témoigne, avec l'augmentation du nombre des entrées dans les lycées d'enseignement professionnel - plus de 40 000 depuis 1981, plus de 7 000 en 1985 -, du fait que le niveau V, loin d'être sacrifié, fait l'objet d'une constante attention.

C'est au même souci d'amélioration de la formation professionnelle vers des qualifications supérieures que répondent la création des baccalauréats professionnels et l'élargissement des formations supérieures dans les universités de technologie.

Enfin, il fallait créer une véritable filière. Avec le premier développement industriel, on a assisté à la création des grandes écoles pour la formation des cadres, des ingénieurs dont avaient besoin l'industrie et la bourgeoisie. Mais l'enseignement technique court fut négligé tant le partage du travail, la parcellisation des tâches n'offraient que des métiers sans qualification. L'organisation du travail, la perception de la société, le conservatisme politique se conjuguèrent pour négliger l'enseignement technique court.

Aujourd'hui, l'évolution est telle que le besoin se fait de plus en plus sentir d'un personnel plus hautement qualifié. Il n'est pas possible de négliger les niveaux inférieurs, il faut améliorer toutes les formations, et nous nous félicitons de soutenir un gouvernement qui a compris cette nécessité et qui a mis en œuvre une véritable filière technique qui puisse conduire des classes de cinquième ou de troisième aux baccalauréats, voire à l'enseignement supérieur. Cette filière, véritable démocratisation de l'enseignement technique, répond au souci de formation des individus, au désir de promotion sociale des familles et aux besoins du pays, qui doit se moderniser.

L'enseignement technique méritait une attention particulière. Il a été créé un secrétariat d'Etat. Vous avez mis en place le plan « informatique pour tous », défendu le projet de loi-programme concernant l'enseignement technique et professionnel.

Ce budget donne les moyens propres à atteindre les objectifs fixés. Les créations de postes, plus de 1 600, et l'augmentation des crédits, qui passent de 27,2 milliards à 28,9 milliards attestent que les engagements sont tenus et c'est pourquoi la commission de la production et des échanges vous invite, mes chers collègues, à le voter (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le projet de budget de l'éducation nationale que je vous présente aujourd'hui est le dernier de la législature et s'il est un domaine où l'annualité budgétaire est une contrainte formelle, c'est bien celui de l'éducation nationale.

En vérité, ce projet de budget s'inscrit dans le prolongement d'une politique qui, depuis 1981, bénéficie d'une priorité chaque année confirmée. Du point de vue budgétaire, la continuité n'est pas contestable.

Le projet de budget pour 1986 s'élève, avant transfert des crédits décentralisés, à 190,2 milliards de francs et demeure, hors pensions, le premier budget de l'Etat. Il connaît une croissance de 6,55 p. 100, nettement supérieure à la croissance du budget général de l'Etat, qui est de 3,6 p. 100. Sa part dans le budget général augmente, cette fois encore, puisqu'elle passe de 17,9 p. 100 en 1985 à 18,4 p. 100 pour 1986.

Je vous rappelle que le collectif budgétaire de 1981 et le budget de 1982 avaient alloué des moyens importants à l'éducation nationale pour combler les déficits creusés, de 1974 à 1981, par une gestion malthusienne. A partir de 1983, chaque année, le budget de l'éducation nationale a crû davantage que le budget général. C'est lorsque les moyens budgétaires sont comptés et maîtrisés que l'on reconnaît les vraies priorités, et la formation en est une.

En même temps, ce budget n'a de sens qu'au service d'une politique qui ne peut produire ses effets que dans le moyen et le long terme.

Vous comprendrez donc que je saisisse l'occasion de cette discussion budgétaire pour vous exposer les tenants et les aboutissants des choix que je vous demande d'approuver.

Quels sont les défis auxquels l'école publique est confrontée ?

L'idée que la connaissance commande le progrès moral et matériel de l'humanité n'est pas neuve. Elle n'en est pas moins juste.

L'idée que la diffusion des connaissances parmi le plus grand nombre commande le progrès de la démocratie est un peu plus récente. Ce fut le mérite de la III^e République d'avoir donné corps à cette idée-là, en jetant les bases de l'école publique dans nos institutions.

Depuis peu, une autre idée fait son chemin en France et ailleurs dans le monde : c'est que la capacité d'un pays à maîtriser les mutations technologiques, économiques, sociales et culturelles, auxquelles tous sont confrontés, exige une élévation substantielle du niveau de la formation de la population, tant générale que professionnelle. C'est le sens de la politique qui a été engagée par le Gouvernement.

Pilier de la République, l'école doit aujourd'hui, en France, faire face à un triple défi : celui de la modernisation, celui de la justice sociale et celui de l'unité nationale.

L'école doit tout d'abord faire face au défi de la modernisation.

Rien n'est maintenant plus urgent ni plus impératif pour notre pays que la modernisation : dans les entreprises, dans la production comme dans les services et dans l'administration, la compétition internationale nous contraint à adopter, partout et constamment, les acquis les plus récents de la technologie. Et partout et constamment, le développement technologique fait appel à plus d'intelligence et à plus de connaissances. Il s'ensuit que, pour réussir la modernisation du pays, nous devons cultiver davantage l'intelligence de notre peuple, mettre à sa portée un niveau plus élevé de connaissances et lui permettre de moderniser constamment son propre capital intellectuel et culturel. Cela vaut dans tous les emplois et à tous les échelons de la hiérarchie sociale.

Il y a, sur ce point - j'en suis persuadé - la base d'un très large rassemblement dans le pays, et je m'en félicite.

Nous n'avons d'autre ressource que la ressource humaine et c'est pourquoi nous devons la valoriser de manière systématique. C'est à l'école principalement qu'il revient de la faire. Or, vous le savez, nous accusons, en ce domaine, un certain retard par rapport aux principaux pays industrialisés. En France, les taux de scolarisation des enfants âgés de plus de seize ans sont nettement inférieurs à ceux des Etats-Unis, de l'Allemagne, de la Suède, du Japon. Nous devons rattraper ce retard.

J'entends dire que mon intention serait de transposer en France je ne sais quel modèle japonais ou simplement de m'en inspirer. Or telle n'est pas mon intention : mon inten-

tion est de faire rattraper à la France son retard sur un certain nombre de pays dont, c'est vrai, le Japon. A cette fin, nous devons trouver nos propres voies, inventer notre propre modèle en nous appuyant sur notre propre tradition, sur notre histoire, qui est grande et belle et qui ne demande qu'à être prolongée. D'ailleurs, le défi auquel nous sommes confrontés rappelle, par son ampleur, même s'il est d'une nature différente, celui que l'école publique a relevé à la fin du siècle dernier. Simplement, il s'agit non plus de scolariser tous les enfants, mais de faire en sorte que tous les enfants puissent maîtriser les technologies nouvelles dont l'explosion caractérise les temps à venir.

Nous manquons d'étudiants. Mon prédécesseur l'avait dit avec force : c'était alors une révélation en vous présentant son projet de loi sur l'enseignement supérieur.

Nous manquons d'ouvriers qualifiés au bon niveau, de techniciens, de techniciens supérieurs et d'ingénieurs. Je vous l'ai rappelé en vous présentant notre projet de loi sur l'enseignement technologique et professionnel.

Nous manquons de bacheliers et de lycéens. C'est pourquoi le Gouvernement s'est fixé un objectif ambitieux : faire passer de 40 à 80 p. 100 la proportion d'une classe d'âge atteignant le niveau du baccalauréat d'ici à l'an 2000.

Je sais qu'il y a, ici et là, des sceptiques. J'entends dire : « Vous n'y arriverez jamais, c'est utopique ! » Et encore : « On a déjà bien du mal à atteindre le nombre actuel des bacheliers ! » Certes, ce ne sera pas facile ! Il y faudra des moyens, plus de professeurs et de lycées, pour accueillir, en quinze ans, 800 000 élèves de plus. Il y faudra toute la compétence et tout le dévouement du corps enseignant, leur conviction et la conviction des familles et des jeunes eux-mêmes, car, en définitive, c'est d'eux que dépend le succès. Mais nous sommes condamnés à réussir, nous devons réussir. J'ai d'ailleurs observé, lors de la dernière rentrée scolaire, que le nombre des élèves accueillis en classe de seconde était sensiblement supérieur à celui qui était prévu, en dépit d'une augmentation des redoublements en classe de troisième. Cela signifie qu'il y a, dans la population, une demande d'éducation croissante au niveau du lycée, et il faut nous en réjouir.

Tout ce que j'ai entrepris au ministère de l'éducation nationale depuis un peu plus d'un an n'a pas d'autre objectif que celui-là.

La généralisation de l'école maternelle et la détection des difficultés les plus précoces, c'est pour donner plus de chances de réussite aux enfants à l'école élémentaire.

Le redressement de l'enseignement à l'école élémentaire, les nouveaux programmes, c'est pour assurer, à tous les enfants, les bases solides de toute formation ultérieure.

La rénovation des collèges, telle que je l'ai généralisée, avec un important effort pour la formation continue des maîtres, des programmes modernisés, la pédagogie différenciée, les études surveillées et dirigées, la continuation des zones d'éducation prioritaire, c'est pour permettre bientôt, je l'espère, à tous les jeunes de suivre l'enseignement du collège jusqu'au bout, jusqu'au brevet des collèges, et aussi, dès maintenant, pour permettre à un plus grand nombre d'entre eux de poursuivre leurs études au lycée.

La loi sur l'enseignement technologique et professionnel, qui propose une nouvelle voie d'accès au niveau du baccalauréat, le baccalauréat professionnel, lequel ouvre directement les portes de la vie active avec une formation professionnelle prolongée de deux ans après le brevet d'études professionnelles, c'est aussi pour augmenter le nombre de lycéens.

La formation des maîtres enfin, qui est la clef de la qualité de l'école publique et pour laquelle le Gouvernement a tant fait depuis 1982 : formation des instituteurs en quatre ans, dont deux à l'université et deux en école normale ; formation des P.E.G.C. en quatre ans ; plan de formation continue des professeurs enseignant dans les collèges ; augmentation du nombre des enseignants recrutés par la voie des concours du C.A.P.E.S. et de l'agrégation et réduction corrélative du recours aux maîtres auxiliaires ; plan de formation poursuivi et mis en œuvre au profit des professeurs de l'enseignement technique et technologique ; tout cela n'a d'autre but, et n'aura d'autre effet que d'améliorer l'efficacité de l'école publique.

Enfin, mesdames, messieurs les députés, le lycée lui-même devra s'adapter pour accueillir autant d'élèves nouveaux. Je m'exprimerai publiquement sur ce sujet dans quelques jours.

En bref, il s'agit de diversifier les voies d'accès au niveau du baccalauréat, de s'appuyer davantage que ne le permet l'organisation présente de l'enseignement dans les lycées, sur les goûts et les talents nécessairement variés des jeunes gens, de faire en sorte que chacun puisse trouver au lycée un chemin où il puisse exceller au lieu d'être peu ou prou obligé. S'il veut réussir, de se couler dans le même moule. C'est ce que les professeurs du Collège de France appellent, dans le rapport qu'ils ont remis au Président de la République, la « diversification des formes d'excellence ».

D'ailleurs, il y a, dans le budget que je vous présente, des dispositions sur la création de nouveaux emplois de professeurs agrégés et certifiés qui visent précisément à élargir les capacités d'accueil des lycées. J'y reviendrai.

Le deuxième défi auquel est confrontée l'école publique, la mieux placée pour le relever, c'est le défi de la justice sociale.

Certains disent que l'école doit lutter contre les inégalités sociales. D'autres disent que ce n'est pas son rôle. La vérité et la réalité sont que l'école publique est, en France, un puissant levier de la justice sociale.

Evidemment, on ne peut pas demander l'impossible à l'école. Elle ne saurait à elle seule abolir toutes les inégalités sociales. Mais elle est l'une des institutions les mieux à même de s'attaquer à l'inégalité culturelle qui s'épanouit si scandaleusement dans la société civile, à condition de rester dans son ordre, de rester fidèle à cette finalité : la transmission des connaissances et la formation du jugement.

Le fait est qu'en France, quand on n'a ni la naissance ni l'argent, on a toujours l'école et les concours. Même si l'école n'empêche pas la reproduction des inégalités, elle est le principal facteur de mobilité sociale. Et nombreux sont ceux qui doivent à l'école publique un métier gratifiant, une fonction de responsabilité, une place éminente dans une entreprise ou ailleurs dans la société, ou simplement les moyens intellectuels et culturels de leur propre épanouissement, que la condition de leurs parents ne leur promettait pas forcément.

C'est cela que j'ai appelé « l'élitisme républicain », dont a parlé l'un de vos rapporteurs en disant que c'était une expresson un peu ambiguë. Je ne le crois pas. L'expression est tout à fait claire. Il s'agit de faire que l'école assure à la fois la promotion de tous et la sélection des élites dont le pays a besoin, non pas la reproduction des élites installées, mais la formation d'élites renouvelées, sur la base exclusive des talents et des vertus, pour reprendre les termes même de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, indépendamment de la naissance et de la fortune.

Voilà pourquoi j'ai insisté sur la nécessité d'une école exigeante et rigoureuse. C'est à ce prix seulement que l'école publique relèvera le défi de la justice sociale. Si l'école n'est pas exigeante, c'est aux enfants qui n'ont pas chez eux les incitations culturelles et les conditions morales favorables à la réussite scolaire qu'elle fera défaut. C'est à ceux, pour qui l'école est le seul recours, le seul moyen de leur élévation, qu'elle manquera. Pour les autres, il y aura toujours la famille, les relations, les institutions privées.

Vous savez que j'ai dû bien souvent aller contre le courant pour rappeler à l'école le sens de sa mission et de ses valeurs, qui sont celles de la République, la connaissance, le travail et l'effort. Je l'ai fait précisément parce que c'est dans cette mission et avec ces valeurs que l'école peut le mieux combattre l'inégalité sociale. Mais rien n'est définitivement acquis. Les mêmes forces qui pendant des années ont accepté, voire favorisé la dégradation de l'école publique, peuvent à nouveau se manifester demain si la volonté nationale du progrès venait à faiblir.

Le troisième défi concerne l'unité nationale.

L'école publique est le creuset de la nation. Le temps n'est plus où l'unité nationale était menacée par les particularismes locaux et linguistiques. Elle l'est en revanche par d'autres manifestations. Celles de la société duale que certains redoutent et à laquelle d'autres se résignent : l'exacerbation des intérêts particuliers, individuels, professionnels ou catégoriels ; le regain de toutes les formes de corporatisme ; et je n'oublie pas la nouvelle diversité ethnique née de l'immigration. Ces Manifestations rendent aussi nécessaire aujourd'hui qu'hier la fonction intégratrice de l'école publique.

Comme hier, même si c'est pour d'autres raisons, l'école publique doit demeurer l'institution continuellement fondatrice de la République. L'éducation doit demeurer nationale. J'y insiste parce que c'est une idée aujourd'hui contestée.

Une chose est la décentralisation que nous avons entreprise, qui donnera aux collectivités locales et régionales une capacité d'intervention inédite dans le domaine de l'éducation, à travers le financement de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des établissements scolaires et à travers leur représentation dans les conseils d'administration de ces établissements. Il est bon que l'éducation puisse bénéficier des ressources des collectivités territoriales, ressources financières mais aussi ressources d'initiative. Ces collectivités peuvent en effet appréhender plus justement et plus précisément les besoins et la demande d'éducation dans les circonscriptions qu'elles administrent. Il est bon que les établissements scolaires aient plus de responsabilité dans la conduite de leurs affaires. La décentralisation sera un défi que le service public saura relever.

Mais une autre chose est l'implosion de l'éducation nationale que certains nous proposent.

La limite est clairement tracée : des examens et concours nationaux, des programmes d'enseignement nationaux, des maîtres formés et recrutés selon des critères nationaux. C'est là que git le caractère national de l'éducation en France. Toute conception ultralibérale de l'autonomie qui franchirait cette limite interdirait, à mon sens, à l'école publique de contribuer, comme elle l'a si bien fait par le passé, et comme elle doit le faire à l'avenir, à l'unité de la Nation. Je crains que beaucoup de ceux qui, cédant à la mode de l'autonomie et du libéralisme, sont prêts à prendre le risque d'un tel éclatement de l'éducation nationale, d'un tel démantèlement du service public, ne soupçonneront pas les très graves conséquences qui en résulteraient pour la formation de l'esprit public, de la conscience nationale et du citoyen. Aurions-nous trop de tout cela ? Je vous interroge, mesdames, messieurs les députés !

J'en viens maintenant aux choix budgétaires pour 1986.

Je viens de vous rappeler quels étaient les défis que devait relever l'école publique. C'est à les relever que s'attachent les choix budgétaires que je vous propose, au nom du Gouvernement, pour 1986.

J'en retiendrai six, qui sont à mes yeux les plus significatifs de la politique que je conduis.

D'abord, des moyens supplémentaires en personnels. Dans ce domaine, et plusieurs de vos rapporteurs l'ont excellemment relevé, la priorité est manifeste. L'éducation nationale est insoutenablement le département ministériel le mieux considéré : 3 300 emplois d'enseignants sont créés, s'ajoutant aux 1 000 emplois ouverts par anticipation à la rentrée de 1985 dans les lycées et régularisés dans le projet de loi de finances pour 1986.

Sur les 3 300 emplois créés, 2 300 sont affectés à l'enseignement secondaire, et tout spécialement aux lycées, et 1 000 sont destinés à l'enseignement supérieur.

A cela s'ajoute la création de 500 emplois gagés sur les ressources de la formation continue, l'autosansation de recruter 700 professeurs stagiaires à la rentrée de 1986 pour renforcer la formation initiale des enseignants de lycées, et enfin 438 contrats pour les établissements d'enseignement privés.

Je précise que l'éducation nationale participe à l'effort de resserrement des effectifs de la fonction publique par la suppression de 1 600 emplois de personnels non enseignants, sans toutefois que les établissements scolaires soient en aucune façon touchés. Le solde des créations et des suppressions d'emplois est donc largement positif et s'établit à 1 783.

Si j'ajoute que, depuis 1981, plus de 40 000 emplois ont été créés à l'éducation nationale, vous mesurerez, mesdames, messieurs les députés, l'effort accompli depuis le début de la législature.

Ensuite, j'évoquerai les moyens budgétaires correspondants à la première année d'application de la loi-programme sur l'enseignement technologique et professionnel, que je vous ai présentée avec M. Arraz.

La loi-programme que votre assemblée a adoptée le 8 octobre dernier ouvre une large perspective de développement pour l'enseignement technique en indiquant pour cela les voies et moyens, notamment le baccalauréat professionnel et les universités de technologie qui sont parmi les principales novations. Elle comporte aussi un article financier qui vaut engagement de l'Etat, tant en crédits qu'en emplois.

Le projet de loi de finances prévoit que les crédits consacrés à l'enseignement technologique passeront de 27,2 milliards de francs en 1985 à 28,9 milliards de francs

en 1986, soit une augmentation de 6,55 p. 100 en valeur et de 2,85 p. 100 en volume, légèrement supérieure à la progression prévue par le projet de loi, soit 2,8 p. 100.

Quant aux emplois, la loi-programme prévoit l'ouverture de 8 250 emplois dans l'enseignement technique en cinq ans. En moyenne annuelle, cela représente 1 650 créations d'emplois. Avec 1 934 créations d'emplois, dont 500 pour l'enseignement supérieur, l'objectif est largement dépassé dès la première année.

La revalorisation de l'enseignement technique est l'une des conditions essentielles non seulement de la modernisation de notre économie mais également de la justice sociale tant il est vrai que, pratiquement, tous les enfants concentrés dans l'enseignement technique sont originaires de milieux populaires. La revalorisation de l'enseignement technique, tant de lois évoquée, mais jamais vraiment réalisée est désormais engagée et planifiée selon un échéancier et avec des indicateurs physiques et financiers précis.

La troisième priorité de ce projet de budget sur laquelle je veux appeler votre attention est celle du recrutement et de la formation des enseignants.

J'ai souvent dit que la qualité de l'école, c'était d'abord et avant tout autre chose, la qualité du corps enseignant.

C'est donc là qu'on mesure la considération qu'un gouvernement porte à la qualité de l'école. C'est un investissement durable, porteur d'effets démultiplicateurs immenses que de bien former les enseignants. Mais c'est aussi un investissement coûteux, qu'il est toujours tentant de différer, parce que ses effets ne sont pas immédiats. Pourtant nous savons tous ce que nous devons à un bon maître et, au fond de notre cœur nous lui sommes tous reconnaissants.

Mesdames, messieurs les députés, j'aimerais vous rappeler quelques chiffres, pour que vous puissiez apprécier le comportement des gouvernements depuis une dizaine d'années dans cette affaire.

De 1975, à 1980, le nombre des postes offerts au C.A.P.E.S. et à l'agrégation, qui sont nos meilleurs concours de recrutement, n'a cessé de diminuer, passant de 7 800 à 2 700. Quelle chute ! Quelle belle preuve d'attachement à l'école publique ! Quelle juste vision de la place de la formation dans le pays.

Dès 1981, après l'étiage de 2 700 postes en 1980, le nombre des postes offerts aux concours de C.A.P.E.S. et d'agrégation remonte à 6 400. Il a été porté, vous le savez, à 8 280 en 1985 et sera de 8 500 en 1986.

Si l'on considère l'ensemble du recrutement dans tous les corps d'enseignants, y compris les instituteurs et les professeurs d'enseignement général de collège, le nombre en était de 8 645 en 1980. En 1985, il a été porté à 16 180, soit une hausse de 87 p. 100.

Je rappelle que cet effort quantitatif redouble un effort qualitatif dans l'organisation de la formation initiale et de la formation continue du corps enseignant.

S'agissant de la formation continue, 30 millions de francs supplémentaires sont inscrits dans le projet de budget de 1986 : 10 millions de francs pour la formation scientifique, didactique et pédagogique des professeurs enseignant dans les collèges et 20 millions de francs pour la formation continue des professeurs de lycée, tout particulièrement en faveur des enseignements professionnels et technologiques.

Le quatrième choix budgétaire que je vous propose, mesdames, messieurs les députés, c'est la modernisation de l'équipement de l'éducation nationale aussi bien dans les établissements que dans l'administration.

L'initiation aux technologies nouvelles dans l'enseignement justifie l'inscription d'un crédit supplémentaire de 200 millions de francs.

Après l'effort exceptionnel accompli au titre du plan « informatique pour tous » en 1985 - plus de 2 milliards de francs - effort qui a permis d'installer plus de 120 000 micro-ordinateurs dans nos établissements et de donner une première formation à 110 000 enseignants, l'accent sera mis, en 1986, sur l'achat de logiciels et sur la formation des enseignants, avec, respectivement, 70 et 75 millions de francs. Trente millions de francs serviront à acquérir des matériels supplémentaires.

D'autre part, une mesure nouvelle est prévue pour la modernisation des services de l'éducation nationale, avec un montant de 97,7 millions de francs, grâce à quoi nous dou-

blerons la dotation existante au titre de l'informatique de gestion, de la bureautique et de la télématique. Ce sera, pour l'administration, un gain d'efficacité et de productivité ; pour l'Etat, une économie de moyens ; et pour les personnels, une amélioration très sensible de leurs conditions de travail.

Je précise que 5 millions de francs sont prévus pour la formation continue des personnels non enseignants, dont on ne dira jamais assez le rôle essentiel dans le bon fonctionnement de l'éducation nationale et auxquels je tiens à rendre hommage à cette tribune.

J'entends parfois dire, à ce propos, que les créations d'emplois d'enseignants seraient en quelque sorte « payées » par les suppressions d'emplois de personnels non enseignants. Je rappellerai simplement, en guise de réponse, que de 1977 à 1981, collectif budgétaire non compris, près de 4 000 emplois de personnels non enseignants avaient été supprimés. Depuis le collectif budgétaire de 1981, le solde net des créations d'emplois pour ces personnels est de 7 465 emplois. Ce sont des chiffres qui se passent de commentaires.

Les suppressions d'emplois dans ce secteur en 1986 doivent donc s'apprécier au regard de ce bilan. Elles sont rendues supportables par l'effort de modernisation des services qui les accompagne.

La cinquième priorité sur laquelle je veux insister en vous présentant ce budget, mesdames, messieurs les députés, concerne l'amélioration de la situation des personnels.

Il s'agit généralement de l'application de décisions antérieures nécessitant des mesures nouvelles. Je sais que vous êtes nombreux à appeler l'attention du ministre de l'éducation nationale sur la situation de telle catégorie de personnels qui vous tient à cœur.

C'est ainsi que 717 millions de francs sont prévus pour améliorer la situation des personnels dont 640 millions de francs pour la quatrième tranche du plan de revalorisation de la carrière des instituteurs. C'est considérable.

Etudiée dès l'été 1981, décidée par mon prédécesseur, M. Savary, entérinée au conseil des ministres du 10 mars 1982, la revalorisation de la carrière des instituteurs, liée à l'élévation du niveau de recrutement et de formation de ces enseignants, est aussi une mesure de justice et de dignité. Je suis sûr que vous approuverez l'effort budgétaire qu'elle implique aujourd'hui. Il n'était pas acceptable au demeurant que, dans une nation moderne, le premier des métiers fût à ce point financièrement déclassé. Les gouvernements de la présente législature s'honoreront d'avoir su prendre l'initiative de ce plan et de l'appliquer scrupuleusement.

Parmi les autres mesures significatives prévues pour 1986 en faveur des personnels, il convient de souligner l'application du plan de résorption de l'auxiliaire sur lequel plusieurs de vos rapporteurs ont insisté : 6 070 maîtres auxiliaires devront être nommés fonctionnaires-stagiaires. Au 1^{er} janvier 1986, le nombre de maîtres auxiliaires aura été réduit de 62,5 p. 100 par rapport à 1981.

Citons encore la mise en place du nouveau grade pour les professeurs de lycée professionnel, par transformation de 2 000 emplois de professeur de collège d'enseignement technique.

Enfin, nous avons prévu l'amélioration de la situation de certaines catégories de personnels de l'enseignement supérieur et des universités de médecine. M. Schwartzberg aura certainement l'occasion d'y revenir.

La dernière priorité de ce budget, mais non la moindre, c'est l'enseignement supérieur, sur lequel M. le secrétaire d'Etat aux universités s'exprimera sans doute plus longuement que moi dans les réponses qu'il vous fera. Néanmoins, je tiens à insister sur le fait que notre pays a besoin d'un plus grand nombre d'étudiants, issus de toutes les couches de la population.

Quelque 985 000 étudiants sont aujourd'hui inscrits dans nos universités. Ils étaient 902 000 en 1981. L'accroissement annuel du nombre des étudiants dans cette période aura donc été voisin de 21 000. C'est encore insuffisant, mais le progrès est sensible par rapport à la période précédente.

Ce progrès quantitatif s'est accompagné de mesures propres à ouvrir l'Université à des jeunes gens d'origine modeste.

Qu'on en juge !

De 1981 à 1985, le nombre des boursiers est passé de 104 000 à 134 200, soit, en quatre ans, une augmentation de 29 p. 100. De 1975 à 1980, la progression du nombre des boursiers dans les universités avait été de 1,2 p. 100.

Quant au montant des bourses, alors que leur pouvoir d'achat avait diminué de 20 p. 100 entre 1975 et 1980, la tendance a été inversée : il a augmenté de 4,75 p. 100 entre 1981 et 1985.

S'agissant des enseignants, 1 000 emplois seront ouverts en 1986. C'est une mesure sans précédent, si l'on excepte les créations de 1982, destinées à rattraper les retards des années antérieures. Elle est à la hauteur de l'enjeu que représente le développement de l'enseignement supérieur face au défi de la modernisation.

J'observe au passage que les crédits de la recherche universitaire progressent de 16,8 p. 100, c'est-à-dire davantage que la moyenne des crédits de recherche. En tant qu'ancien ministre de la recherche, je ne peux que m'en féliciter et remercier mon successeur, M. Curien. Etant lui-même universitaire, il sait fort bien qu'il n'est pas de bonne recherche qui ne s'appuie sur une bonne université.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, les principaux emplois des moyens que le projet de loi de finances soumet à votre approbation. Mais je ne voudrais pas conclure cette partie de mon exposé sans évoquer deux questions sensibles au chapitre de l'éducation nationale.

La première, c'est l'éducation physique et sportive dont les enseignants ont sans doute saisi certains d'entre vous de leurs préoccupations.

La situation de l'éducation physique et sportive doit être considérée dans la perspective de l'effort accompli depuis plusieurs années. Les moyens mis en place - 2 231 emplois supplémentaires depuis 1982 - ont permis une amélioration importante de l'encadrement dans cette discipline. L'évolution des indicateurs nationaux traduit clairement cette amélioration : le déficit en heures est passé de 39 363 à la rentrée de 1981 à 14 280 à la rentrée de 1984. C'est encore trop. Mais quel progrès ! La discordance qui peut s'observer entre ces indicateurs nationaux et la situation de certains établissements s'explique par des déséquilibres subsistant encore dans la répartition des postes entre les établissements, déséquilibres que nous nous attachons à réduire méthodiquement mais progressivement.

Je suis, par ailleurs, en mesure de vous annoncer que le nombre des postes mis aux concours de recrutement en 1986 sera au moins égal à celui de 1985, qui était en très sensible progrès sur l'année précédente.

La deuxième question est celle des établissements d'enseignement privés.

En 1986, ces établissements bénéficieront de l'aide de l'Etat dans les conditions prévues par les textes législatifs et réglementaires, et notamment par l'article 119 de la loi de finances pour 1985. Je me suis attaché à appliquer ces textes rigoureusement. Ainsi, le nombre des contrats ouverts, soit 438, repose sur la mise en œuvre de la loi et du règlement.

L'aide des pouvoirs publics aux lycées et collèges privés sera, en 1986, de 20,62 milliards de francs, en augmentation de 7,6 p. 100 en francs courants par rapport à 1985. Cette mesure résulte de l'application des conventions d'actualisation des traitements propres aux contractuels de l'enseignement privé.

Je me tiens naturellement à la disposition de ceux qui souhaiteraient obtenir des précisions sur ces chiffres et sur les modes de calcul parfaitement clairs et transparents dont ils découlent.

Mais la querelle scolaire, quant à elle, est close. C'est une bonne chose pour l'école et pour le pays. Je suis sûr qu'il ne se trouvera personne parmi vous pour vouloir la rouvrir, car vous comprenez tous que l'essentiel, c'est l'effort de revalorisation de l'enseignement public qui est engagé.

Mesdames, messieurs les députés, j'ai dit que ce projet de budget devait être apprécié dans la durée. C'est pourquoi j'ai indiqué à plusieurs reprises en quoi il prolongeait la politique de toute une législature et les objectifs à plus long terme dans la logique desquels il s'inscrivait.

Le débat qui va s'ouvrir et les positions que vous prendrez dans vos interventions et dans vos votes ont, cette année, une signification particulière. Ils se situent en effet quelques mois avant une échéance électorale nationale. Et comme l'école est

revenue au centre du débat public, ce dont je me félicite, elle sera donc un enjeu important des prochaines élections législatives.

A peine était-elle sortie de la fausse querelle scolaire, celle de 1984 sur l'école privée, qu'une autre était ouverte, bien réelle celle-là, la querelle de l'école publique.

J'ai fait, ces derniers mois, et jusqu'à ces derniers jours encore, quelques lectures édifiantes : la proposition de loi d'orientation de l'enseignement public primaire et secondaire élaborée par les sénateurs républicains indépendants ; le projet du R.P.R., intitulé *Libres et responsables...*

M. Charles Metzinger. L'école buissonnière !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... les cent propositions pour les cent premiers jours de l'alternance du C.N.I.P. ; le livre de M. Madelin, *Pour libérer l'école* ; le rapport présenté par M. Durafour à l'U.D.F. : *L'Éducation demain*. Edifiantes lectures...

M. Michel Cherzet et M. Jean-Hugues Colonna. Ô combien !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... que je prends la liberté de conseiller à ceux d'entre vous qui n'auraient pas pris la peine de se pencher sur ces documents, à vrai dire fort intéressants, mais menaçants pour l'école publique !

M. Charles Metzinger. On a vu !

M. le ministre de l'éducation nationale. Moi qui suis personnellement attaché à l'école publique, affectivement mais aussi rationnellement, j'ai découvert dans ces écrits de graves menaces pour elle. Et je crois qu'à l'occasion de l'examen du budget de l'éducation nationale, il n'est pas possible de les passer sous silence.

Au demeurant, j'imagine que les députés de l'opposition ici présents - j'aperçois M. Haby dans les travées et MM. Fuchs et Gantier au banc des rapporteurs...

M. Charles Metzinger. Comment ne pas les remarquer ? Ils sont tout seuls !

M. Clément Théudin. C'est une denrée rare et périssable !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... ne manqueront pas d'évoquer leur point de vue dans la discussion. Alors, je prends la liberté de prendre les devants, ne serait-ce que pour les y inciter.

Car, au-delà de quelques variations mineures dans les différents projets de l'opposition sur l'école, un facteur commun les caractérise : la volonté explicite d'en finir avec le service public de l'éducation nationale. Et il y a là quelque chose de nouveau à droite, au moins depuis la Libération : on voudrait nous ramener à avant Jules Ferry !

J'ai tracé, tout à l'heure, la ligne de défense du caractère national de l'école publique et je vous ai dit pourquoi, à mes yeux, ce caractère national était, pour les années à venir, un bien très précieux, du point de vue de la modernisation, de la justice sociale et de l'unité nationale. Eh bien ! c'est cette ligne que l'opposition se propose de franchir.

Alors, on commence par s'en prendre au caractère national des programmes. Les propositions qui nous sont faites ne font pas apparaître toujours précisément les procédures, mais l'objectif est clair : ici les régions, ailleurs les établissements eux-mêmes composent les programmes, et le « consommateur d'école », selon une expression que je ne fais certes pas mienne, choisit. C'est la philosophie des projets avancés par les formations de l'opposition !

Le projet du R.P.R. est particulièrement net : il donne aux établissements le soin de concevoir leur projet éducatif dans des limites pouvant atteindre 60 p. 100 du temps scolaire. A l'U.D.F., on invoque le pluralisme, la diversité, l'individualisation : foin des programmes nationaux ! Tout au plus évoque-t-on des « niveaux pédagogiques minimaux ».

Chacun doit bien avoir conscience des conséquences de tels projets, s'ils étaient appliqués. Au-delà du chatoiement des apparences, cela signifierait la disparition de toute possibilité d'accès égal aux savoirs dispensés à travers le territoire national.

Traditionnellement, l'école assure la formation du citoyen par une éducation commune aux valeurs de la République. Il est vrai que, depuis une décision que vous avez prise en

1977, monsieur Haby, l'école publique avait fini par y renoncer : j'évoque la suppression de l'éducation civique. Mais l'école publique se caractérisait aussi par la volonté de transmettre un héritage culturel commun : Descartes, Voltaire, la Révolution française, Victor Hugo, bref, tout ce qui fait que nous sommes Français. Dès lors que la définition des programmes sera laissée à l'initiative des collectivités locales ou des établissements, qui garantira qu'ils comprendront ces éléments essentiels à la formation de la conscience nationale ?

Et je ne parle pas de la qualité des programmes. Qui donc y veillera ? Que se passera-t-il si, ici ou là, on propose aux enfants des programmes défectueux ? Les familles devront-elles charger de région, à la recherche des bons programmes ? Je ne citerai aucune région, mais je laisse à votre imagination le soin de s'exercer. (*Sourires sur les bancs des socialistes.*) On voit bien que la plupart des familles ne le feront pas parce qu'elles ne le pourront pas, et par conséquent les enfants seront pénalisés.

Après les programmes, le recrutement des enseignants. Les projets de l'opposition prévoient que les enseignants seraient recrutés par les établissements. Derrière les critiques plus ou moins justifiées sur la lourdeur des procédures actuelles de recrutement et d'affectation des enseignants - on peut certainement les améliorer notablement - on veut en réalité mettre fin à toute responsabilité de l'Etat en ce domaine et nous ramener à la situation qui prévalait avant Jules Ferry. Or je ne sais si vous vous souvenez de ce qu'était la condition des instituteurs au XIX^e siècle. Ils étaient placés dans l'étroite dépendance des maires, d'ailleurs nommés bien souvent eux-mêmes par le pouvoir. Toute notre littérature témoigne du progrès qu'ont représenté la nomination et le recrutement des maîtres de l'école publique par l'Etat.

M. Jean Bernard. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je rappelle qu'aujourd'hui les procédures de recrutement et même de gestion sont largement déconcentrées, à l'échelon départemental pour les instituteurs ou à l'échelon académique pour les P.E.G.C. La déconcentration n'empêche d'ailleurs nullement le maintien d'un statut national, avec des possibilités de mutation.

Honnêtement, on n'imagine pas ce que peuvent être les difficultés de gestion des personnels enseignants à l'échelon régional, quand on doit assurer l'enseignement de sept ou huit disciplines, sans compter une douzaine de langues vivantes. J'ai pu voir ce que sont les difficultés en Allemagne, où l'éducation est organisée à l'échelon des *Länder*. Outre que, dans certains *Länder*, on observe des sureffectifs, il n'existe pas de possibilité de gestion souple de ces corps - j'en ai souvent parlé avec mon homologue allemand.

On nous dit que le recrutement des professeurs par l'établissement ou par une collectivité locale sied à la liberté des familles. Mais que veulent les familles ? Elles veulent d'abord un enseignement et donc des enseignants de qualité, là où elles vivent et où que ce soit. Croit-on que des maîtres soumis à l'autorité d'un maire ou d'un président de conseil régional, ou à celle de ses représentants dans l'établissement, auront l'indépendance d'esprit nécessaire pour dispenser un enseignement neutre et de qualité ?

La concurrence sauvage ainsi ouverte entre les établissements qui recruteraient leurs enseignants selon une logique commerciale est-elle de nature à offrir à tous, où qu'ils se trouvent, à la campagne et dans les villes, dans les banlieues et dans les beaux quartiers, un enseignement d'égale qualité, garantissant à tous les enfants et à tous les jeunes, autant que possible, d'égales chances de succès ?

A-t-on seulement pensé à l'intérêt des enseignants, qui n'est tout de même pas méprisable ? Croit-on qu'ils s'acquitteront au mieux de leurs tâches s'ils sont traités en domestiques intellectuels au service de la « communauté éducative », comme on dit ? Choisis par les chefs d'établissement, engagés par des instances locales, soumis à toutes les pressions, à tous les marchandages, ils n'y perdraient pas seulement leur statut, ils verraient rapidement leur image se dégrader dans l'opinion. J'ai déjà dit qu'une nation qui méprisait ses enseignants manifestait des tendances suicidaires. Je suis persuadé que la représentation nationale le comprendra.

Plusieurs députés socialistes. Oh oui !

M. le ministre de l'éducation nationale. Enfin, j'évoquerai la question du financement de l'école.

Vous savez que l'éducation nationale s'efforce, non sans mal - mais je m'y suis attaché non sans un courage méritoire, croyez-le - de réduire les inégalités géographiques dans le cadre du service public. C'est un souci de justice élémentaire. Mais qu'en serait-il si, d'aventure, l'ensemble du financement éducatif était assuré par les régions ou les départements ? C'est très simple : il y aurait, d'un côté, des régions riches, avec beaucoup de bonnes écoles et des professeurs bien payés et, de l'autre, des régions pauvres, avec moins d'écoles, moins bien servies par des maîtres payés au rabais. Est-ce cela que l'on veut ?

Et que dire des projets extrémistes de M. Madelin avec son chèque scolaire ? Comment envisager sereinement que l'on revienne en deçà des acquis de la République ? Car non seulement le chèque scolaire, qui était défendu par les adversaires de Jules Ferry - relisez les débats de 1880 - est par lui-même générateur de disparités pour les enfants, même si ce sont les parents qui en décident, mais, derrière le chèque scolaire, il y aura en outre la petite ou la grande rallonge que les établissements demanderont aux parents, comme cela se fait dans beaucoup d'établissements privés, et que seules pourront acquitter les familles aisées.

Au demeurant, lorsqu'il s'agit du financement des établissements privés, les auteurs du rapport de l'U.D.F. ne croient plus aux bienfaits de l'initiative locale et de la diversité. Ils tiennent fermement à la règle unique du financement par l'Etat central : c'est un petit paradoxe que je relève au passage ! (*Sourires sur les bancs des socialistes.*)

Aujourd'hui, la majorité des parents est étrangère à ces calculs et à ces projets. Elle veut simplement disposer partout d'un enseignement de qualité, préparant ses enfants à un bon métier. S'il est vrai qu'elle a manifesté, dans un passé récent, quelques inquiétudes sur la capacité de l'école publique à répondre à ses attentes, je suis convaincu que la revalorisation de l'école publique que je m'efforce de promouvoir est de nature à y répondre, et j'ai de très nombreux témoignages de la bonne compréhension de l'opinion.

Mesdames, messieurs les députés, au moment où l'école publique doit non pas seulement accompagner mais précéder la modernisation du pays, au moment où il lui faut élargir ses capacités d'accueil dans les lycées et alors que nous avons plus que jamais besoin d'elle pour former les citoyens du XXI^e siècle, il serait profondément rétrograde d'entreprendre, sous couleur de libéralisme, le démantèlement du service public de l'éducation nationale. L'école n'est pas un marché où se rencontreraient une offre et une demande d'éducation. C'est une institution qui, parce qu'elle fait corps avec la République, a des finalités plus hautes. C'est un formidable instrument de progrès pour organiser méthodiquement le grand bond en avant de formation dont notre pays a besoin pour mener à bien sa modernisation. L'école publique est l'un des meilleurs fondements d'une société solidaire et non pas à plusieurs vitesses. Enfin, parce qu'elle a pour but de former des citoyens, elle est à la fois la matrice et le rempart de la démocratie dans les temps troublés que nous traversons.

Tel est le sens du projet de budget que je vous ai présenté et que je soumetts à votre approbation, pour suivre et accélérer le redressement de l'école publique engagé financièrement depuis 1981. L'œuvre est exaltante. Elle a besoin que s'exprime, dans la représentation nationale, une ferme et claire volonté. Le Gouvernement ne doute pas que le pays saura reconnaître dans la majorité qui soutiendra ce projet de budget l'expression même de l'intérêt national (*Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Bonrepaux, premier orateur inscrit.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, pour la quatrième année consécutive, le budget de l'éducation nationale sera le premier budget du pays et représentera, en 1986, 18,4 p. 100 du budget de l'Etat.

Cet effort soutenu depuis 1981, cette priorité accordée à la formation des jeunes commencent aujourd'hui à donner des résultats significatifs qui se traduisent, pour la deuxième année, par un bilan positif de la rentrée scolaire. Celle-ci a été marquée, dans le premier degré, par l'ouverture de 2 000 classes de maternelle et l'application des nouveaux

programmes de l'école élémentaire. Les lycées auront accueilli 50 000 élèves de plus grâce à l'attribution de 3 000 emplois supplémentaires. Et comment ne pas souligner aussi l'effort réalisé en faveur de l'enseignement technique et technologique par la modernisation des équipements, grâce au plan machine-outil, l'ouverture de 17 000 nouvelles places dans les L.E.P., la création de 150 classes conduisant au baccalauréat et la mise en place de 126 nouvelles sections de techniciens supérieurs ?

Mais l'événement marquant de cette rentrée restera l'équipement informatique avec l'installation de 120 000 ordinateurs dans les établissements scolaires et la formation appropriée des enseignants.

Tous ces résultats ont été jugés de façon très favorable puisque 71 p. 100 des Français considèrent que la rentrée scolaire s'est plutôt bien passée. Cette opinion est partagée par 94 p. 100 des parents d'élèves.

Cet effort va être poursuivi en 1986 puisque les crédits affectés à l'éducation nationale connaîtront une progression bien supérieure à la moyenne : ils augmenteront de 6,55 p. 100 alors que la croissance prévue pour les dépenses publiques n'est que de 3,6 p. 100. Nous y retrouvons les priorités déjà affichées dans les précédents budgets : créations d'emplois, mesures sociales pour les personnels, plan informatique.

Cette législature aura été marquée par un effort exceptionnel en matière de création d'emplois puisque plus de 58 000 emplois auront été créés jusqu'en 1985 et que le projet de budget pour 1986 propose de poursuivre dans cette voie avec la création de 3 300 emplois ou équivalents-emplois.

Si ce nombre paraît aujourd'hui encore insuffisant pour résoudre les nombreux problèmes, il traduit pourtant bien une priorité accordée à l'éducation nationale puisque, parallèlement, 4 000 emplois sont supprimés dans le budget de l'Etat.

On pourrait d'ailleurs s'interroger et être excessivement inquiet sur l'avenir de notre éducation pour le cas où l'opposition serait en mesure de mettre en œuvre son programme qui prévoit des suppressions d'emplois nombreuses dans tous les ministères, donc dans celui de l'éducation nationale. C'est ce qu'a confirmé dimanche soir M. Chirac en annonçant qu'il y aurait des suppressions d'emplois dans tous les ministères.

Ce budget prévoit aussi l'amélioration de la situation de certains personnels. La revalorisation de la fonction d'instituteur représentera 640 millions de francs dont bénéficieront les inspecteurs publics, mais aussi les maîtres de l'enseignement privé auxquels cette mesure est étendue.

La résorption de l'auxiliarat concernera plus de 6 000 nouveaux auxiliaires et portera à plus de 48 000 les titularisations réalisées en quatre ans.

Enfin, le prolongement du plan Informatique pour tous exige, cette année encore, des mesures nouvelles très importantes pour la formation des enseignants, la réalisation de logiciels et la maintenance des matériels.

Pourtant, si l'effort soutenu pendant quatre années a permis d'améliorer considérablement le service public de l'éducation nationale, de nombreux problèmes sont encore loin d'avoir reçu une solution satisfaisante, ce qui souligne au passage l'ampleur du retard qui était à combler. Ainsi la suppression de 1 600 emplois dans le secteur de l'intendance et de l'administration provoque, monsieur le ministre, une énorme inquiétude dans cette catégorie qui se demande comment le service public pourra fonctionner dans ces conditions. Toutefois, nous avons noté avec satisfaction votre souci de faire en sorte que les établissements d'enseignement ne soient pas affectés par cette mesure.

L'absence de création de postes de P.E.G.C. risque aussi de poser des problèmes pour la mise en œuvre du plan de diminution des horaires, même si, à la rentrée de 1986, la baisse des effectifs dans les collèges devrait commencer à se faire sentir. A ce propos, il conviendrait que les suppressions de postes ou les fermetures d'établissements ne tiennent pas uniquement compte de la baisse des effectifs, mais qu'elles prennent également en considération la situation géographique des établissements, afin de ne pas provoquer la mort des zones rurales ou des zones de montagne qui doivent être traitées avec une attention toute particulière.

Enfin, ce budget ne permettra pas de rattraper le déficit horaire constaté en éducation physique et sportive qui reste encore trop élevé. Même si un effort indéniable a été réalisé en quelques années, les heures non assurées représenteront

encore 5 p. 100 des horaires réglementaires dans les collèges et 10 p. 100 dans les lycées d'enseignement professionnel alors que ces derniers paraissent eux-mêmes déjà insuffisants.

Compte tenu des difficultés que rencontre le service public, vous comprendrez certainement, monsieur le ministre, que nous soyons choqués par l'augmentation excessive des crédits de l'enseignement privé qui progressent de 7,5 p. 100 alors que ceux de l'enseignement public n'augmentent que de 5 p. 100, même si nous comprenons votre souci d'appliquer rigoureusement les textes. Cette disparité de traitement ne risque-t-elle pas de provoquer, à la longue, un déséquilibre au détriment de l'enseignement public qui est pourtant le seul à accueillir tous les élèves qui se présentent ?

Quant à la décision de transformer de nombreux postes de certifiés et de P.E.G.C. en emplois de personnels chargés de l'enseignement religieux dans les départements d'Alsace et de Moselle, elle serait inacceptable si elle portait préjudice en quoi que ce soit à la qualité de l'enseignement scolaire.

A propos de l'informatique pour tous, je voudrais aussi exprimer quelques préoccupations et faire une proposition.

Mes préoccupations concernent d'abord l'exploitation pédagogique qui en sera faite dans les classes. Si les maîtres ont reçu une bonne formation d'utilisateur, on peut se demander si les stages qu'ils ont suivis leur ont permis aussi, en si peu de temps, d'avoir une réflexion pédagogique suffisante pour adapter ces matériels à leur enseignement et élaborer des projets cohérents d'utilisation pédagogique. Quant aux logiciels qui sont mis à leur disposition, sont-ils suffisamment nombreux et adaptés aux situations pédagogiques des classes ? Enfin ces maîtres peuvent-ils recevoir le soutien de la recherche pédagogique qui a dû précéder l'expérience et qui devrait l'accompagner ?

Une autre préoccupation concerne la maintenance qui risque de se révéler coûteuse du fait de l'utilisation par tous. Il serait très intéressant, à cet égard, que des équipes spécialisées d'agents de l'éducation nationale soient formées pour l'entretien exclusif de ce matériel. Elles permettraient, à coup sûr, au service public de réaliser de substantielles économies. Dans le même esprit, pourquoi ne pas créer des équipes académiques départementales spécialisées, qualifiées et dotées d'un équipement moderne pour les divers entretiens du service public : audiovisuel, chauffage central, par exemple, comme cela fonctionne déjà parfaitement de façon expérimentale dans certaines régions ?

Une telle initiative rejoindrait tout à fait les vœux de beaucoup de non-enseignants qui souhaitent une modernisation de leurs conditions de travail, entraînant peut-être une meilleure qualification, la création de catégories plus spécialisées, mais aussi, très certainement, d'importantes économies par rapport à la formule des contrats d'entretien.

L'amélioration de la qualité de l'enseignement, qui est l'un de vos objectifs essentiels, que vous avez rappelés tout à l'heure, repose, en grande partie, sur la formation des maîtres. Il faut donc souligner, dès cette année, l'important et indiscutable progrès que constitue le passage à quatre années après le baccalauréat pour la formation des instituteurs et des P.E.G.C. Pourtant, trois questions demeurent à ce propos : la démocratisation des conditions de recrutement, l'avenir des écoles normales départementales, le statut des professeurs d'école normale.

Le recrutement des écoles normales fait apparaître une distorsion de plus en plus grande entre la composition du corps des instituteurs et celle de la masse des enfants des écoles élémentaires. Par ailleurs, les concours au niveau du D.E.U.G. se révèlent difficiles à pourvoir. Ces observations et le souci de démocratisation de cette fonction justifient donc tout à fait l'institution d'une bourse pour les étudiants qui s'engageraient à se présenter au concours de recrutement après le D.E.U.G. Une telle mesure pourrait être financée par les économies réalisées à la suite de la diminution d'un an de la formation en école normale qui vient d'être ramenée de trois à deux ans.

Les écoles normales départementales ont déjà fait la preuve de leur efficacité. Elles sont les seuls établissements à posséder, avec leur réseau de classes annexes et leur personnel qualifié, tous les moyens d'une véritable formation intégrée. Leur avenir mérite d'être rapidement précisé, avec le souci de conserver, dans chaque département, un centre de formation qui contribuerait à la formation initiale et continue, en étroite collaboration avec l'enseignement supérieur et qui participerait à la recherche pédagogique.

Les nouvelles missions confiées à ces établissements devraient donc conduire à repenser le statut des professeurs d'école normale, mais la formation des maîtres ne saurait se limiter aux catégories que je viens de citer. Il faudrait également être attentif à la formation des professeurs certifiés qui sont souvent appelés à l'enseignement, mais sans posséder une véritable formation pédagogique. Ils ne bénéficient que de faibles moyens de formation continue, alors qu'ils doivent faire des efforts considérables pour s'adapter à l'évolution de leur discipline.

Je ne voudrais pas terminer mon propos sans souligner que l'année 1986 revêt une importance toute particulière, puisqu'elle verra l'entrée en vigueur de la décentralisation qui conduit à un partage clair des responsabilités, tout en créant davantage de relations entre les collectivités locales et le monde éducatif. C'est pourquoi je vous interroge sur les moyens affectés à cette décentralisation au niveau de la dotation globale de décentralisation et de la dotation globale d'équipement, plus précisément pour connaître la date d'affectation des crédits et les critères de répartition.

Je tiens aussi à rappeler, en cette occasion, les difficultés rencontrées par les petites communes rurales pour l'équipement scolaire, qui rendent encore plus urgente une réforme de la dotation globale d'équipement.

En conclusion, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, même si les problèmes restent nombreux, les progrès réalisés vers la modernisation et la mise en œuvre d'un service public de qualité au service de notre jeunesse sont indiscutables. C'est pourquoi nous vous encourageons à poursuivre dans cette voie en votant votre budget (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, six semaines après la rentrée scolaire, quelques jours après la rentrée universitaire, à cinq mois d'un bilan que vous allez devoir présenter, que peut-on penser de votre politique à la lecture de ce budget qui, s'il montre un effort du Gouvernement par comparaison avec les autres budgets, nous paraît nettement insuffisant pour réaliser les ambitions que vous affichez et dont beaucoup, à bien des égards, nous paraissent très louables ?

Pourquoi, en effet, ne pas saluer cet effort de rénovation réel qui semble vous animer ? Pourquoi ne pas dire que vous avez paru, depuis un an, vouloir balayer la poussière et secouer certains conservatismes d'un ministère investi par certaines pesanteurs ? Sans doute avez-vous à l'esprit, monsieur le ministre, la phrase fameuse du secrétaire général de la fédération de l'éducation nationale à Strasbourg en avril 1980 : « Les hommes politiques passent, les enseignants restent. »

Un des problèmes posés est de savoir si vous vous êtes donné les moyens de votre politique.

Le 9 octobre dernier, le S.G.E.N.-C.F.D.T. - je prends une référence auprès d'un syndicat qui passe pour n'être pas trop éloigné de la politique de votre majorité...

M. Jean-Pierre Sueur. C'est à voir !

M. Bruno Bourg-Broc. ... afin d'éviter d'être taxé de parti pris - disait que « quelques semaines après la rentrée, les difficultés qui perdurent, les tensions qui se manifestent sont d'une autre nature que des "bavures". Elles sont, cette année, assez nombreuses et graves et dessinent une réalité scolaire moins rose et rassurante que le discours simple et pratique de notre ministre tente de l'accréditer. » Et le S.G.E.N.-C.F.D.T. d'énumérer la liste des difficultés de la rentrée qui démontrent « les insuffisances de la politique ministérielle ».

S'agissant de la hausse des effectifs, en maternelle, en lycée et, de façon plus localisée, en collège, on manque de places et d'enseignants pour accueillir les élèves dans de bonnes conditions. Les classes de seconde comptant trente-six ou trente-sept élèves, les terminales avoisinant les quarante élèves, se multiplient. A Blois, à Tours, au Havre, à Castres, à Annecy, à Nantes, à Sens - la liste n'est pas exhaustive -, des enseignants, des élèves, des parents ont fait grève et sont descendus dans la rue pour demander l'ouverture de classes.

Il faut également relever des gâchis dans la gestion. En effet, le 9 septembre dernier, des centaines - voire des milliers - d'enseignants n'étaient pas affectés. Progressivement,

cette situation a été résorbée, mais nous avons assisté, à la rentrée, au développement assez massif d'affectations hors discipline.

Dans les faits, la gestion n'arrive plus à maîtriser l'adéquation entre l'offre et la demande de professeurs par discipline et par région, indépendamment du refus ou de l'acceptation de la mobilité par les professeurs.

Par ailleurs, la titularisation des auxiliaires se poursuit, mais un nouveau groupe de non-titulaires se crée les contractuels dans des conditions encore plus précaires.

Enfin, la situation de nombreux néo-titulaires, non plus affectés sur un poste mais sur une académie - les titulaires académiques - révèle des conditions de travail parfois près de l'inacceptable.

Le dernier point soulevé par le S.G.E.N.-C.F.D.T. concerne les incohérences dans le recrutement.

Des recrutements massifs et désordonnés, gagés sur des postes administratifs, mettant ainsi en cause la qualité de la maintenance d'établissements mis à la disposition des collectivités locales, ne règlent pas les problèmes d'encadrement.

Le nombre de postes mis au concours du C.A.P.E.S. en 1985 a été subitement accru en moyenne de 61 p. 100, mais après la clôture des inscriptions. Ces coups d'accrochage que l'on peut qualifier de préélectoraux sont très néfastes, à long terme, dans la gestion d'un corps de fonctionnaires.

En outre, supposons que certains candidats l'aient su à l'avance et d'autres non. Les premiers ont été incités à faire acte de candidature, alors que les seconds l'ont appris trop tard. Aussi le nombre de candidats n'a-t-il pas augmenté, et de loin, dans les mêmes proportions que le nombre de postes. En conséquence, chacun aura eu davantage de chances d'être reçu et le concours aura été beaucoup moins sélectif qu'il aurait dû l'être, ce qui entraîne un abaissement de la qualité.

En outre, il faut savoir que 1 800 postes environ n'ont pas été attribués, notamment dans certaines disciplines déjà très déficitaires comme la physique ou le génie électronique.

Par ailleurs, monsieur le ministre, vous aviez annoncé, à juste titre, votre volonté de supprimer les bivalences absurdes du type professeur de mathématiques et de musique. En créant, notamment, un C.A.P.E.S. de breton, bien contestable par ailleurs, vous recréez, en l'officialisant même, une bivalence non moins absurde.

Mais, à ces « insuffisances » très perceptibles dans l'enseignement primaire comme dans l'enseignement secondaire, il faut ajouter les inquiétudes que suscite votre politique en matière d'enseignement supérieur.

D'autres que moi l'ont dit ou le diront, mais, je peux citer la suppression massive de postes d'A.T.O.S. ; l'insuffisance du montant des bourses dont il faut modifier le régime car il s'agit, comme l'écrit M. Gantier dans son rapport, « d'une priorité absolue de toute politique universitaire soucieuse d'une réelle démocratisation » ; la diminution en francs constants de la dotation budgétaire des prêts d'honneur ; la pure et simple reconduction des crédits d'entretien et d'équipement des cités universitaires.

Ajoutons qu'aucune indication n'est fournie par le ministère sur les crédits alloués à l'effort de modernisation des restaurants universitaires.

D'autres sources d'inquiétude sont la suppression totale de la contribution de l'Etat au financement du régime de sécurité sociale des étudiants, et l'insuffisance des crédits de bibliothèques.

A ces différentes insuffisances d'ordre budgétaire, il faut ajouter toutes les mesures politiques prises depuis 1981 et dont aucune n'est innocente. J'en rappelle quelques-unes : statuts Savary imposés contre leur volonté à plus de la moitié des universités qui refusent la polysynodie irresponsable et la politisation ; instauration de systèmes électoraux proportionnels compliqués pour aboutir à des élections sur listes syndicales faisant souvent passer l'étiquette politique avant la compétence scientifique et les préférences des électeurs ; nominations ministérielles dans tous les conseils, commissions, groupes d'experts, sur la base de la sympathie pour les partis au pouvoir plus que la compétence scientifique. Jamais il n'y a eu tant de recrutements sur affinités politiques !

C'est aussi la régression de l'autonomie des universités et des établissements : règles et statuts nationaux de plus en plus contraignants, politique tatillonne d'habilitations et de redéploiement sous prétexte d'évaluation, contrôle inquisitorial des activités de chacun.

C'est la fonctionnarisation de la recherche.

Ce sont les multiples mesures démagogiques telles que la suppression de la thèse de doctorat d'Etat, l'avancement au choix, l'écrêtement des traitements, l'augmentation et l'uniformisation des services, les recrutements et nominations à l'ancienneté, l'abaissement de l'âge de la retraite, etc.

C'est encore la mobilité automatique imposée aux enseignants tandis qu'à Paris les étudiants sont affectés dans les universités par le recteur.

Il est difficile en quinze minutes de faire le tour complet du budget, c'est pourquoi j'insisterai sur deux points particuliers : la décentralisation, d'une part, et le plan Informatique pour tous, d'autre part.

La décentralisation : personne ne le nie aujourd'hui, un centralisme caricatural avait inhibé jusqu'à la paralysie l'enseignement parfois coupé de la vie à cause d'un égoïsme dominateur amplifié par un corporatisme organisé et fort. On est allé, à cet égard, dans un bon sens. Encore faut-il que les moyens suivent. Je m'explique.

Lorsque, aujourd'hui, les régions ont la maîtrise théorique des schémas prévisionnels de formation, il est indispensable que, demain, le ministère qui conserve la maîtrise de l'essentiel, c'est-à-dire les postes, l'outil et les structures pédagogiques, donne aux régions, par la création de certaines formations, par la conversion et la transformation de certaines autres - ce qui veut dire une formation continue améliorée pour les enseignants - les moyens nécessaires pour exercer cette mission. Une politique de reconversion trop timide freine la réforme de la carte des formations.

Lorsque, aujourd'hui, on proclame que 80 p. 100 d'une classe d'âge doit d'ici à quelques années être du niveau du baccalauréat, on doit se poser deux questions.

D'abord est-il souhaitable d'avoir un objectif quantitatif de cet ordre ? Si 80 p. 100 d'une classe d'âge est du niveau du baccalauréat, c'est bien, mais si celui-ci est un diplôme dévalué dont le niveau s'est effondré, à quoi bon ? A quoi bon une démocratisation qui abaisserait le niveau général et, de fait, la qualification de chacun ?

Ensuite, donne-t-on les moyens nécessaires aux départements et régions pour construire les collèges et lycées permettant d'atteindre cet objectif ambitieux ?

Quand on sait que les collectivités locales auront à résoudre des problèmes d'assurances pour lesquels les compensations financières n'ont pas été prévues, quand on sait que l'Etat nous lègue un patrimoine dont la situation est souvent plus que médiocre, quand on sait que l'Etat calculait au plus juste ses dotations au point que plusieurs établissements de la région Champagne-Ardenne, par exemple, dont je suis l'élu, en particulier à Reims, sont menacés de fermeture faute de ressources suffisantes en fioul, on ne peut pas ne pas être inquiet pour l'avenir. Songez, monsieur le ministre, aux présidents de conseils généraux qui, réunis à Orléans en septembre dernier, ont estimé à la quasi-unanimité que les moyens financiers qui leur seront dispensés ne leur permettront pas d'exercer leurs nouvelles responsabilités. Et pourtant nos départements et nos régions ont souvent déjà fait des efforts importants pour anticiper les responsabilités qui demain vont être les nôtres en vertu des lois de décentralisation.

Le plan Informatique pour tous ? Grand bond en avant à la française, l'idée d'introduire dans les écoles « cent vingt mille micro-ordinateurs pour mieux former et préparer à un emploi » n'est pas critiquable en soi.

Toutefois il faut bien en mesurer les limites et surtout se rendre compte de l'improvisation néfaste et de la précipitation dans laquelle vous avez lancé et vous continuez cette opération dont les mauvaises langues ont prétendu qu'elle était d'abord conçue pour séduire l'électorat et pour conforter l'image moderniste du Premier ministre.

Aujourd'hui, aucune pédagogie n'est définie. Mettre du matériel et quelques logiciels à la disposition de chaque établissement, qui en fait ce qu'il peut, ne suffit pas à rendre compétents les enseignants dont la bonne volonté et quelques jours de stage ne permettent pas d'être véritablement, dans la plupart des cas, efficaces.

A cet égard, comment ne pas écouter les voix qui nous mettent en garde contre les excès d'optimisme à l'encontre d'une nouvelle méthode qu'on ne doit pas envisager comme la panacée ? Je citerai Bruno Lussato, l'un des pères de la micro-informatique, professeur au Conservatoire national des

arts et métiers : « Parce que j'ai cru tout seul, contre tous, à la micro-informatique, il y a dix ans, que je suis l'inventeur du concept, on va m'accuser de brûler ce que j'ai adoré... »

M. Jean-Pierre Sueur. Vous l'avez lu dans la presse !

M. Bruno Bourg-Broc. Je l'ai lu dans la presse, en effet !

« Mais je dénonce l'opération Informatique pour tous parce qu'elle obéit à une mode. Toute réflexion va contre. Rattrapage technologique ? On va familiariser les enfants avec des appareils qui n'existeront plus dans cinq ans. Aide pédagogique ? C'est une illusion totale : feuilleter un livre développe infiniment plus l'intuition que de manier un ordinateur. Peut-être pour des enfants attardés, avec qui il faut inlassablement répéter... Former les informaticiens de l'avenir ? Ceux-là ont autre chose à apprendre que les langages informatiques d'aujourd'hui qui sont déjà dépassés : il faut leur enseigner la structure des langues, à commencer par le français, les arts plastiques indispensables pour la vidéo-matique, qui triomphera demain. Il est, de toute façon, néfaste de pousser les enfants trop tôt - avant seize ans - à un raisonnement mécaniste à l'âge où ils doivent surtout découvrir la complexité. Il faut leur apprendre la grammaire, Cézanne et Mozart. »

De plus qui va assurer l'environnement technique et humain, la maintenance, le renouvellement et le développement éventuel des centres informatiques créés ? Les collectivités locales, naturellement, au sein d'une structure qu'elles maîtriseront mal et à un coût annuel qui, dans certains cas, peut être aussi élevé que l'investissement initial. Ce sont d'ailleurs ces collectivités locales qui doivent blinder des portes, assurer le transport, coûteux en milieu rural, vers des centres nouvellement dotés de micro-ordinateurs sans que, dans certains cas, les enseignants qui s'y trouvent actuellement aient été demandeurs, voire aient la moindre notion d'utilisation de ce matériel. Lorsque les rectorats reçoivent, comme le cite cette semaine un grand hebdomadaire, des appels du type « on a bien tout reçu, merci, mais qu'est-ce qu'il faut en faire ? Chez nous, personne n'a été formé », on se demande, monsieur le ministre, si vous n'avez pas mis la charrue devant les bœufs.

M. Noël Revessard. Vous, vous n'avez rien fait !

M. René Haby. Toujours la même chanson !

M. Bruno Bourg-Broc. De mauvaises conditions de rentrée, qui s'accompagnent de mauvaises perspectives, aussi bien dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement supérieur, des problèmes importants liés à la décentralisation, un plan de développement de l'enseignement de l'informatique qui pose plus de problèmes qu'il n'en résout, tels sont quelques aspects de votre budget. Ce budget, ni vous-même, monsieur le ministre, ni vos secrétaires d'Etat ne sont venus le présenter à la commission des affaires culturelles, contrairement à l'usage, contrairement à l'attitude que l'on pourrait attendre de la part d'un gouvernement qui dit faire grand cas du Parlement.

A l'heure de ce budget, contre lequel le groupe du rassemblement pour la République votera, rappelons s'il était nécessaire que jamais l'école de notre pays ne s'est trouvée dans une telle confusion, jamais elle n'a été aussi vivement contestée, jamais ceux qui se mettent loyalement à son service n'ont connu de tels doutes à son égard et, pour nombre d'entre eux, un tel désarroi. L'institution dans son ensemble doit être rétablie sur des bases fermes, redressée, renouée.

M. le ministre de l'éducation nationale. Puis-je vous interrompre, monsieur Bourg-Broc ?

M. Bruno Bourg-Broc. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur Bourg-Broc, je vous écoute mais il me semble que vous retardez un peu !

M. François Mortelette, rapporteur spécial. Très bien !

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre, vous ne pouvez pas contester qu'il y a, à l'heure actuelle, un malaise dans l'école, qui n'a jamais existé auparavant (*Protestations*

sur les bancs socialistes. Vous ne pouvez pas contester qu'il y a, aujourd'hui, un malaise dans l'opinion publique à l'égard de l'école.

M. Noël Ravassard. Quelle caricature !

M. Paul Dhaille. Vous avez tout oublié !

M. Bruno Bourg-Broc. Pour rétablir cette image de l'école, il faut lui insuffler un esprit nouveau, il faut que, à chaque niveau, l'autorité de ses responsables soit restaurée.

Comment ce grand corps qui paraît usé pourra-t-il retrouver sa santé, sa foi, son dynamisme et regagner la confiance publique qui naguère ne lui était pas ménagée ?

La France a montré, en plusieurs circonstances, que même meurtrie et appauvrie, elle avait tiré d'elle-même l'énergie d'une renaissance. Lorsque, à l'échéance fixée par la Constitution, elle retrouvera les chemins de la liberté, elle comprendra alors ce que certains d'entre nous, sous deux Républiques, avaient oublié : le pouvoir culturel est, à terme, la clé du pouvoir. Le pouvoir est en quelque sorte au bout du bâton de craie. L'école ne doit pas être abandonnée à une faction,...

M. Joseph Pinard. Quelle faction ?

M. Bruno Bourg-Broc. ... elle est l'école de la nation, elle est la source de sa puissance et de son rayonnement. Contrairement à ce que disait Pierre Mauroy à Clichy, en 1980, les enseignants ne doivent pas être des multiplicateurs du socialisme.

M. Jean-Pierre Sueur. Il n'a jamais dit ça.

M. Bruno Bourg-Broc. Il faudra beaucoup d'énergie et de courage politique au Gouvernement de l'après-mars 1986 pour rénover sans complexe l'école de notre pays. La bataille pour l'école n'est jamais gagnée. L'école n'a probablement pas besoin d'une réforme de structures supplémentaire. Elle a besoin de liberté, de souplesse et de responsabilité au service d'un enseignement efficace. Il y a là une tâche essentielle qui, dans une large mesure, conditionne l'avenir du pays. Si nous sommes d'accord sur l'analyse, nous ne sommes pas d'accord sur les moyens. Une école moderne aujourd'hui, il ne faut pas oublier que c'est une France forte demain (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986, n° 2951 (rapport n° 2987 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Éducation nationale ; Université ; enseignement technique et technologique ; article 62 (*suite*).

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

Enseignements primaire et secondaire :

Annexe n° 17. - M. François Mortelette, rapporteur spécial ;

Enseignement supérieur :

Annexe n° 18. - M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial ;

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

Avis n° 2988 : enseignements primaire et secondaire : tome VI. - M. Bernard Derosier ; enseignement supérieur : tome VII. - M. Jean-Claude Cassaing ; enseignement technique : tome VIII. - M. Jean-Paul Fuchs ;

Commission de la production et des échanges :

Avis n° 2992 : enseignement technique : tome VII. - M. Georges Colin.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures vingt*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale.

LOUIS JEAN

